

Euromountains.net

La mise en réseau des régions de montagne européennes pour la promotion d'un développement territorial durable

Rapport Région autonome Vallée d'Aoste

Composante 3-Thème 2

Le rôle des collectivités territoriales dans le développement et la promotion des ressources et produits de qualité de montagne



INDEX

Zone d'étude

1. Région autonome Vallée d'Aoste.....	pag 2
1.1 Description géographique et de l'environnement	pag 2
1.2 Activités et dynamiques économiques	pag 3
1.3 Identité, dynamiques sociales particulières	pag 4
1.4 Zonage, mesures territoriales particulières, politiques territorialisées, programme d'initiative communautaire	pag 5
2. Zone d'étude : 7 Communes de la Région autonome Vallée d'Aoste	pag 8

Produits étudiés

1. Produits agro-alimentaires : la Fontina DOP.....	pag 9
1.1 Description	pag 9
1.2 Fiche de description et d'analyse de l'étude de cas	pag 12
2. Produits artisanaux : les tissus traditionnels	pag 20
2.1 Description	pag 20
2.2 Fiche de description et d'analyse des études de cas	pag 23
3. Produits touristiques s'appuyant soit sur patrimoine culturel soit sur patrimoine naturel : l'eau et le tourisme.....	pag 51
3.1 Description	pag 51
3.2 Fiche de description et d'analyse des études de cas	pag 54

Annexe 1

Description des collectivités territoriales

Annexe 2

Résultats du projet

ZONE D'ÉTUDE

1. Région autonome Vallée d'Aoste

1.1. Description géographique et de l'environnement¹

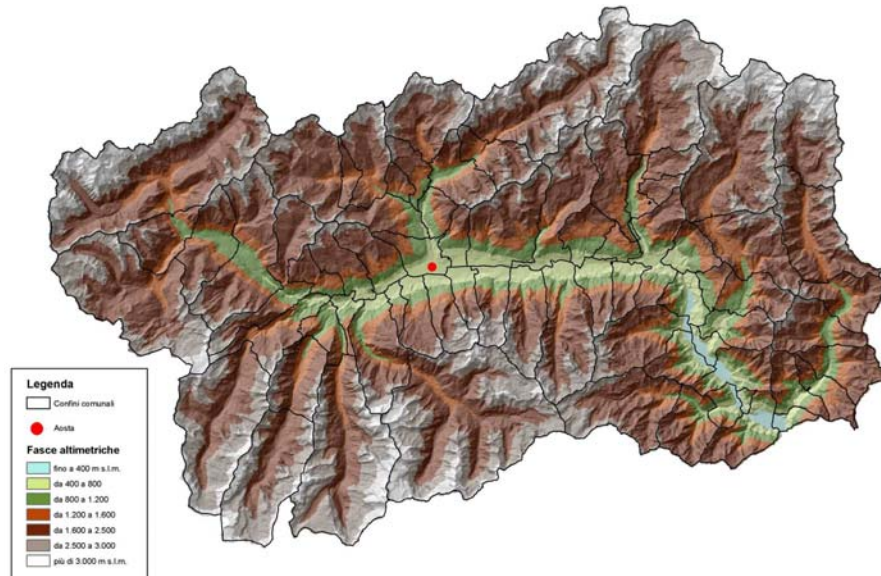


Figure 1 - La Région autonome Vallée d'Aoste

L'élément caractéristique : la montagne

Le territoire de la Vallée d'Aoste est de 3.262 km², dont :

- 40% au-dessus de 2.000 m
- 50% de forêts et pâturages
- 8,7% de l'espace habité toute l'année
- Plus d'un cinquième classé réserve naturelle pour la conservation de la faune et de la flore
- 1.200 km de pistes de ski

Terre de rencontre de langues et de cultures

- Une communauté bilingue : le français et l'italien sur un pied d'égalité
- Le francoprovençal : la langue de la tradition dans la vie quotidienne
- Une minorité germanophone : les Walser de la Vallée du Lys

Terre de communication

- Deux cols alpins : le Petit et le Grand-Saint-Bernard
- Deux tunnels internationaux : celui du Mont-Blanc et celui du Grand-Saint-Bernard
- Une forte tradition de rapports avec l'Europe et la Francophonie

¹ Région autonome Vallée d'Aoste, *Rapport 2005*, Musumeci, Quart, 2005
www.regione.vda.it/amministrazione/giunta/risultati05_f.asp

Autogouvernement et subsidiarité

- Une Région
- 74 Communes
- 8 Communautés de montagne
- Aoste, la capitale régionale

Le système des autonomies locales de la Vallée d'Aoste repose sur une loi régionale de 1998, qui a complètement réorganisé la Région. S'inspirant du fédéralisme, qui se fonde sur les principes de la subsidiarité, de la participation et de la solidarité, ce texte place la Commune à la base de tout gouvernement et confère à celle-ci des fonctions d'administration et de gestion ; toujours selon cette loi, la Communauté de montagne constitue un niveau intermédiaire pour l'organisation des services que les Communes lui délèguent ; quant à la Région, elle est l'organisme de référence de tout système des autonomies locales et c'est à elle qu'il revient de légiférer, planifier et coordonner les activités en vue d'assurer l'unité d'action.

Population et emploi²

- 122.868 résidants, dont 62.334 femmes et 60.534 hommes
- Taux d'emploi: 67% (hommes 75,4%, femmes 58,2%)
- Taux de chômage: 3% (hommes 2,2%, femmes 4,1%)

Le contexte économique³

Valeur ajoutée aux prix de base par secteur économique (année 2003):

- Agriculture, sylviculture et pêche : 1,57%
- Industrie, au sens strict du terme : 14,22%
- Bâtiment : 4,48%
- Commerce, hôtel et restaurants, transports et communications : 28,78%
- Courtage, activités immobilières : 23,51%
- Autres activités de services : 27,44%

1.2. Activités et dynamiques économiques⁴

En Vallée d'Aoste la plupart des terrains agricoles sont des pâturages (53.700 ha); les prés de fauche s'assurent la deuxième place en extension parmi les terrains agricoles (15.700 ha). Les vignes (510 ha) et les vergers (700 ha) représentent le secteur le plus important de l'activité agricole intensive ; 79.365 ha sont occupés par les forêts et 250 ha sont occupés par les châtaigneraies.

L'élevage est une activité spécialisée dans la production fromagère: chaque année sont produits environ 600.000 quintaux de lait: il sert à la fabrication du fromage, du beurre et du yaourt.

Population active en agriculture: 3.000 occupés (2% de la population).

La politique industrielle s'est orientée vers la promotion d'industries à haute technologie, peu polluantes, ayant une production de qualité supérieure (articles

² ISTAT

³ Istat, tirée du PreFin

⁴ A. V. Cerutti, *Le pays de la Doire et son peuple*, Musumeci, Quart, 1995

sportifs, matériaux en résine, mémoires d'ordinateurs, supports magnétiques, appareils électroniques, appareillages de haute précision, écrans à cristaux liquides) (7.000 occupés). Le secteur industriel en progression constante est celui du bâtiment et des travaux publics (6.000 occupés).

Le secteur tertiaire englobe l'ensemble des activités économiques ayant le plus grand nombre d'employés ; le 65% de la population active travaille dans les activités tertiaires: 6% dans les transports et les communications, 11% dans le commerce, 11 % dans l'hôtellerie et le tourisme, 17% dans les activités du crédit et les professions libérales et 20% dans l'administration publique.

1.3. Identité, dynamiques sociales particulières

Histoire commune : la Vallée d'Aoste au XII^{ème} siècle était déjà un fief du Comte Umberto aux Blanches Mains, souche de la Maison de Savoie. Depuis ce moment là jusqu'à l'Unité de l'Italie l'histoire de la Région se fond avec l'histoire de la Maison de Savoie.

Tradition spécifique en termes de gestion de l'espace et de la propriété des terres : à côté de la propriété individuelle en Vallée d'Aoste existait aussi un système de « propriété commune, indivisible et inaliénable ». Cela a favorisé l'organisation en Consorteries, c'est-à-dire en Consortiums des propriétaires, les « ayants droit », avec des règlements propres pour la gestion des biens ou des services. Des exemples de Consorterie sont : alpages, bois, écoles, moulins, chemins, rus... Des Consorteries existent encore aujourd'hui.

La loi Régionale 5 avril 1973 n° 14 « Norme riguardanti le Consorterie in Valle d'Aosta » réglemente ces situations.

Tradition spécifique en terme de gestion du travail : le système des Consorteries se base sur les « corvées » c'est-à-dire des « services gratuits et obligatoires » des « ayants droit ». Les corvées s'occupaient autrefois de l'entretien des rus, chemins, écoles, moulins...

Aujourd'hui quelques services de corvées existent encore (Ex. entretien des rus).

Habitude de regroupement : d'un point de vu physique le territoire a toujours été organisé en villages ; les villages sont constitués par des maisons une contre l'autre construites à l'abri des avalanches, des éboulements, des inondations et en économisant au maximum les terrains agricoles.

D'un point de vue social il y avait dans le passé au moins deux occasions de regroupement : le consortage qui portait au regroupement à travers un conseil composé par les « ayants droit » qui se réunissaient périodiquement ; l'église, lieu de rencontre périodique et régulière de la population était en plus gérée, quant à ses biens, par des conseils composé de paroissiens.

Langue spécifique : la Vallée d'Aoste a connu un régime de bilinguisme franco-provençal/français (français langue officielle) jusqu'à 1861 quand avec l'Unité d'Italie l'italien aussi a été introduit. Le bilinguisme franco-provençal/français a duré, dans les villages, jusqu'au fascisme malgré les persécutions linguistiques. Actuellement il y a un bilinguisme italien/français et à peu près 50% de la population pratique encore le franco-provençal dans les villages surtout.

Tradition de pluriactivité dans tel et tel domaine : le régime de autarcie, presque intégrale, qui a duré dans les villages jusqu'à la moitié du XX siècle a favorisé la formation de personnes polyvalentes dans les différents domaines : tous étaient d'abord paysans mais un paysan pouvait être aussi menuisier, forgeron, tisserand ou instituteur. Du point de vue agricole les cultures étaient différenciées avec une prédominance de l'élevage bovin et de la céréaliculture. L'altitude aussi était utilisé pour des différenciations culturelles et saisonnières (Ex. pomme de terre en altitude et vigne en bas ; les légumes en altitude mûrissaient plus tard quand ceux d'en bas étaient déjà passés).

1.4. Zonage, mesures territoriales particulières, politiques territorialisées, programme d'initiative communautaire

Programme d'initiative communautaire Interreg en Vallée d'Aoste

L'initiative Interreg (financement FEDER) envisage de financer des projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre acteurs publics et privés agissant soit dans l'Union européenne soit dans les États limitrophes, en favorisant la création de liens susceptibles de développements futurs même au-delà des programmes prévus.

L'initiative est mise en œuvre sur la base de programmes proposés par les Autorités de l'État et des Régions et approuvés par la Commission européenne.

Les programmes Interreg concernant la Vallée d'Aoste sont les suivants:

- **Interreg III A - Italie - France** <http://www.interreg-alcotra.org/>
(Alpes) – (ALCOTRA - Alpes Latines – COopération TRAnsfrontalière)
Le programme couvre toute la frontière alpine entre les deux pays et, plus précisément trois Régions italiennes (Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie) et deux Régions françaises (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **Interreg III A - Italie – Suisses** <http://www.interreg-italiasvizzera.it/>
L'aire territoriale concernée est représentée par les zones suivantes de la frontière entre la Suisse et l'Italie: la Région autonome Vallée d'Aoste, les provinces de Biella, Novara, Verbano-Cusio-Ossola et Vercelli (Région Piémont), les provinces de Como, Lecco, Sondrio et Varese (Région Lombardie), la province autonome de Bolzano et les cantons suisses du Valais, du Tessin et des Grisons
- **Interreg III B - Espace Alpin** <http://www.alpinespace.org/>
Le programme comprend tout l'arc alpin et ses territoires limitrophes. Sept Régions italiennes font partie des zones admissibles : Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie, Lombardie, Frioul-Vénétie Julienne, Vénétie et Trentin-Haut Adige. Sont également intéressées : la France (Rhônes-Alpes, Provence-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Franche-Comté, Alsace), l'Allemagne (Oberbayern et Schwaben, Tübingen et Fribourg-en-Brisgau) et l'Autriche (le pays tout entier). Sont également membres à plein titre du programme, (sur leurs propres fonds), trois pays qui ne font pas partie de la l'Union européenne : la Suisse, la Slovénie et le Liechtenstein
- **Interreg III B - Méditerranée Occidentale** <http://www.interreg-medocc.org/>
Le programme couvre le secteur occidental de la Mer Méditerranée et cinq pays de l'Union européenne y prennent part. Les zones admissibles intéressent treize Régions italiennes : Vallée d'Aoste, Piémont, Lombardie, Ligurie, Emilie Romagne, Toscane, Ombrie, Latium, Campanie, Sardaigne,

Basilicate, Calabre et Sicile. Les autres pays participants sont : la France (Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes), l'Espagne (Andalousie, Aragon, Catalogne, Baléares, Murcia, Valencia, Ceuta, Melilla), le Portugal (Algarve, Alentejo), le Royaume-Uni (Gibraltar) et la Grèce

- **Interreg III C Coopération interrégionale** <http://www.interreg3c.net>
Tout le territoire de l'Union européenne est admissible au cofinancement FEDER

Programme d'initiative communautaire Equal en Vallée d'Aoste

L'ambition d'Equal (financement FSE) est de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité dans la sphère du travail et de l'emploi.
<http://www.equalitalia.it/>

La Vallée d'Aoste est concernée par les Mesures 1.1. et 2.2 du Docup Equal 2000/06.

Les projets actifs dans notre Région visent à renforcer l'économie sociale et ses réseaux, à consolider et développer les entreprises sociales présentes sur le territoire valdôtain (<http://www.equalteseo.it/>) et à améliorer la qualité et l'efficacité des processus d'insertion sociale et professionnelle (<http://www.equalintesa.org/>).

Programme d'initiative communautaire Leader+ en Vallée d'Aoste

Leader+ encourage les acteurs concernés du monde rural à mettre en œuvre des stratégies originales intégrées, de grande qualité, aux fins du développement durable, et fait une large place au partenariat et aux réseaux permettant d'échanger des expériences.

Les bénéficiaires finaux de LEADER+ sont constitués en Groupes d'Action Locale (GAL).

Il s'agit d'un ensemble de partenaires composé d'acteurs publics (élus des collectivités locales ou représentants d'autres établissements publics...) et d'acteurs privés (entreprises et leurs structures représentatives, coopératives, associations...). Chaque GAL a la responsabilité de la sélection des opérations qu'il souhaite mettre en œuvre et bénéficie d'une dotation financière globale dans la cadre des conventions passées avec l'autorité de gestion nationale.

En Vallée d'Aoste on a un seul GAL : le « G.A.L. Vallée d'Aoste »
<http://www.galvda.org/>

Les Communes intéressées par le Programme Leader+ sont représentées dans la carte suivante:



Figure 2 - Les Communes intéressées par le Programme Leader+

On peut donc constater que toutes les Communes sélectionnées pour Euromountains.net (Bionaz, Chamois, Champorcher, La Magdeleine, Oyace, Pontboset et Valgrisenche) sont aussi des Communes Leader+.

Objectif 2 et Phasing out en Vallée d'Aoste

L'Objectif 2 des Fonds structurels vise à redynamiser des zones en difficulté structurelle, qu'elles soient industrielles, rurales, urbaines ou dépendantes de la pêche. Ces zones sont situées à l'intérieur de régions dont le niveau de développement se situe autour de la moyenne communautaire mais, à leur échelle, elles connaissent différents types de difficultés socio-économiques qui sont souvent à l'origine de taux de chômage élevés.

Les régions aidées au titre des objectifs n° 1, 2, 5b ou 6 au cours de la dernière période de programmation des Fonds structurels qui ont progressé à un point tel qu'elles ne nécessitent plus un soutien massif ne figurent plus dans les objectifs n° 1 et 2 de la période 2000-2006.

Ces régions continuent toutefois à bénéficier du soutien accordé pendant la période écoulée de manière transitoire jusqu'au 31 décembre 2005 ou 2006 selon les régions.

Les Communes de la Vallée d'Aoste intéressées par l'Objectif 2 (bleu) et par le Phasing out (jaune) sont représentées dans la carte suivante:

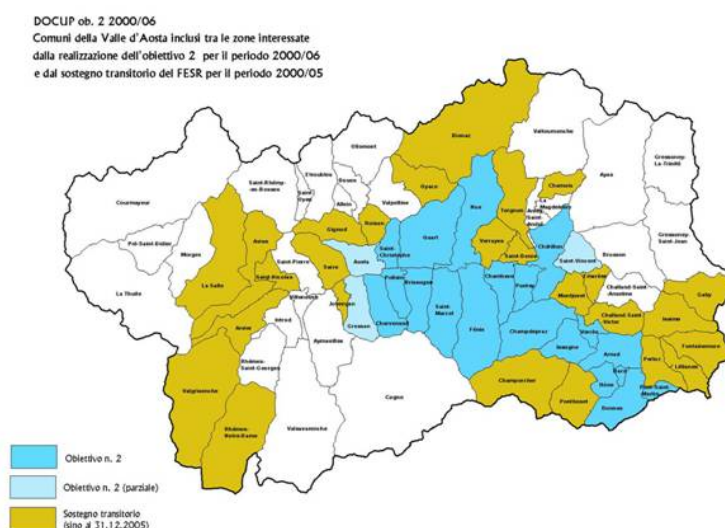


Figure 3 - Les Communes de la Vallée d'Aoste intéressées par l'Objectif 2 (bleu) et par le Phasing out (jaune)

On peut donc constater que toutes les Communes sélectionnées pour Euromountains.net (sauf La Magdeleine) sont aussi des Communes Phasing out.

Objectif 3 en Vallée d'Aoste

L'Objectif 3 soutient les initiatives destinées à combattre le chômage, à renforcer les systèmes de formation et d'éducation pour développer l'adaptation nécessaire afin de faire face aux mutations économiques, techniques et technologiques du monde du travail, en favorisant l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et en promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. L'Objectif 3 concerne toute la Région autonome de la Vallée d'Aoste.

2. Zone d'étude : 7 Communes de la Région autonome Vallée d'Aoste

Pour l'étude on a choisi des Communes qui représentent bien les problématiques de nos Communes de montagne. En particulier les Communes choisies ne sont pas entre les plus développées du point de vu touristique mais du point de vue de la production agro-alimentaire et artisanale sont assez développée et certains produits n'existent que dans les Communes étudiées donc le rôle des collectivités territoriales dans le développement et la promotion de ces produits est très important pour la sauvegarde des produits mêmes. En outre les Communes choisies sont réparties sur toute la Région autonome Vallée d'Aoste (1 en haute Vallée, 2 en moyenne-haute Vallée, 2 en moyenne-basse Vallée et 2 en basse Vallée) et sont localisées à une altitude comprise entre 1000 et 1800 m. Les Communes sélectionnées sont: Bionaz, Chamois, Champorcher, La Magdeleine, Oyace, Pontboset et Valgrisenche.



Figure 4 – Les 7 Communes de la zone d'étude

Pour ce qui concerne la zone d'étude on peut retenir les données suivantes :⁵

Commune	Population (n° habitants)	Superficie (km ²)	Densité de Population
La Magdeleine	91	8,9	10,22472
Valgrisenche	187	113,28	1,650777
Bionaz	259	142,82	1,813472
Oyace	220	30,62	7,184847
Champorcher	422	68,46	6,164183
Chamois	127	14,49	8,764665
Pontboset	228	33,76	6,753555
Zone d'étude	1534	412,33	3,720321

En outre les données de caractère général décrites pour la Région autonome Vallée d'Aoste (1.2, 1.3, 1.4) représentent bien aussi les caractéristiques de la zone d'étude.

⁵ AAVV, *Le messager valdôtain*, Imprimerie valdôtaine, Aoste, 2005
AAVV, *La Valle d'Aosta Paese per Paese*, Bonechi, Firenze 1997

PRODUITS ÉTUDIÉS

1. Produits agro-alimentaires : la Fontina DOP⁶

1.1 Description

La Fontina DOP est un fromage AOP⁷ : c'est-à-dire Appellation d'Origine Protégée, dans toute l'Union européenne.

Son territoire de production est celui de la Vallée d'Aoste : toute la Vallée d'Aoste, rien que la Vallée d'Aoste ; ici par effet de la barrière des Alpes, le climat est sec en été : ce qui permet la prolifération d'une riche flore de montagne composée d'essences botaniques de qualité.

Les caractéristiques les meilleures de l'herbe et des fleurs de montagne entrent dans l'alimentation des vaches, dans leur lait et, par conséquent, dans la Fontina DOP, avec son arôme, sa saveur et sa teneur en protéines et vitamines.

Ce n'est qu'en cette terre que la combinaison des fleurs, de l'herbe et de l'eau confère au lait des vaches ce parfum particulier. En outre ce n'est que l'air de la Vallée d'Aoste qui assure l'affinage de la Fontina DOP.



Figure 5 - Vaches au pâturage dans les montagnes de la Vallée d'Aoste

⁶ <http://www.consorzioproduttorifontina.it/>; <http://www.lafontina.it/>; <http://www.fontinacoop.it/>

⁷ Le 12 juin 1996 l'Union européenne a attribué les premières «AOP» Appellation d'Origine Protégée. La Fontina DOP a été l'un des premiers fromages à avoir obtenu l'« AOP », ce qui a ouvert une nouvelle phase de commercialisation.

Par l'attribution de l'AOP, la Commission européenne a imposé que toutes les phases de production soient liées au site d'origine. Le sévère cahier des charges observé rigoureusement par tous les associés de la Cooperativa Produttori Latte e Fontina est l'élément fondamental, sur la base duquel les sévères « juges » européens ont reconnu l'AOP. Un garanti supplémentaire qui certifie et valorise l'origine entièrement valdôtaine de la Fontina DOP.

Caractéristiques :

- De forme cylindrique typiquement peu accentué, avec les surfaces plates
- Poids de 8 à 12 Kg
- Diamètre 43 cm
- «Talon» de 7-10 cm
- Croûte compacte de couleur brune à partir de claire jusqu'à foncée selon les conditions de la maturation et de la durée du séchage
- Pâte à demi cuite, élastique, souple, avec des petits yeux caractéristiques répandus dans la forme de couleur jaune paille plus ou moins vive
- Goût doux et agréable plus ou moins intense en progressant avec le séchage



Figure 6- Exemple de Fontina DOP

La préparation de la Fontina DOP est une recette qui se transmet au fil des siècles.

Elle est produite uniquement avec du lait entier cru de vaches de race valdôtaine, nourries principalement avec du fourrage vert en été et avec du foin local le reste de l'année.

Les vaches valdôtaines ont une production de lait très variable pendant l'année, en général inférieure en quantité à celle des autres races, mais qualitativement supérieure. Les vaches mangent surtout des espèces alpines et cela détermine le contenu en éléments nutritionnels du lait, qui change entre l'été et l'hiver.

La transformation du lait à peine trait, selon les prescriptions du disciplinaire du AOP, ne change pas ses caractéristiques qui passent telles quelles au fromage.

Le lait est transformé dans les deux heures successives à la traite pour qu'il garde tout son parfum naturel. Pour le faire coaguler on utilise la présure de veau encore à la mamelle.

Après cela on casse le caillé pour qu'il devienne petit comme des grains de maïs. Toujours en remuant le caillé on le fait réchauffer jusqu'à 48 °C pour éliminer les caillots.

Après son extraction du chaudron, le caillot est introduit dans des moules expressément conçus conférant à la Fontina DOP sa forme unique ; il est ensuite pressé pour en faire sortir le lactosérum ; 12 heures après le fromage est enlevé des moules.

L'affinage des moules, installées sur des tablards en épicéa, se fait dans des caves creusées dans la roche, où la température se situe entre 5 et 10° C, avec un taux d'humidité relative égal à 90%.

L'intervention de l'homme est quotidienne : l'affinage de la Fontina DOP exige des soins constants.

Les moules sont retournées chaque jour, en assurant un jour la salaison et un jour le brossage. Le frottage permet d'enlever de la croûte la couche de moisissure dérivant de la fermentation naturelle et rend la croûte humide. L'affinage dure au moins 3 mois.

Les caves d'affinage de la Fontina DOP sont creusées dans la roche, pour assurer aux moules les meilleures conditions de température et d'humidité et pour les faire mûrir naturellement.



Figure 7 - Cave d'affinage de la Fontina DOP

L'histoire de la Fontina DOP est l'histoire de la Vallée d'Aoste. Les premières informations remontent au XIII^{ème} siècle : alors que les familles féodales construisaient des châteaux imprenables, d'autres se préoccupaient de rendre la vie plus savoureuse en produisant l'ancêtre de la féodale Fontina DOP.

Déjà dans les archives féodales de 1267 sont mentionnés des fromages et la "Summa Lacticinorum", écrite en 1477, nous dit à propos de la Vallée d'Aoste: " Ici on y trouve de bons fromages et les pâturages sont excellents. On y fait des fromages de taille moyenne. Quand ils sont chauffés ou quand ils sont mis dans les aliments ils sont visqueux et ils font des cordes". Une description d'où se dégage déjà le parfum de la Fonduta.

Dans les fresques du château d'Issogne, à côté des dames, des chevaliers et des guerriers il y a un étalage médiéval de vente de fromages, où l'on reconnaît les meules typiques de Fontina DOP.

C'est la marque d'une tradition et même d'un art qui sur cette terre se perpétue depuis sept siècles et qui a été apprécié par des générations de valdôtains et de visiteurs.

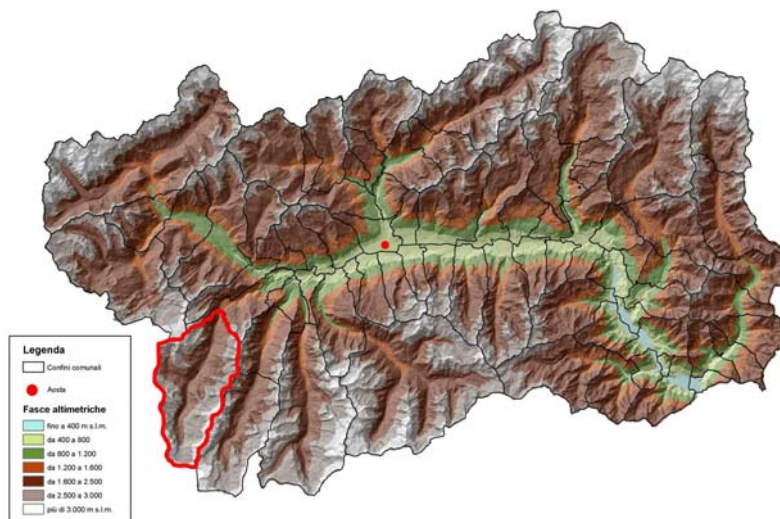
Le mot Fontina figure pour la première fois en 1717, dans le registre des dépenses de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard. On retrouve cette même dénomination dans un document de 1731, écrit par le Seigneur Commandant De Challant, membre de la plus noble et célèbre dynastie valdôtaine.

Un mot riche en histoire, une appellation garantissant, au niveau européen, le respect de normes de fabrication rigoureuses et permettant de conserver la spécificité et les qualités organoleptiques du produit ainsi que sa tradition séculaire.

1.2 Fiche de description et d'analyse de l'étude de cas

1a- Fiche de description du territoire : Valgrisenche

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Valgrisenche se trouve dans la Vallée de Valgrisenche
- Altitude 1664 m
- Surface du territoire 113,28 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 193 habitants
- Densité 1,703 habitants / km²
- Evolution démographique (tendance générale) : inchangé (solde naturel 0 ; solde migratoire 0)⁸
- Répartition de la population active par secteur d'activité⁹ :
 - agriculture 39,89% (77 préposés)
 - industrie 6,22% (12 préposés)
 - commerce 1,03% (2 préposés)
 - construction 1,55% (3 préposés)
 - tourisme 9,33% (18 préposés)
 - transport et communication 3,11% (6 préposés)
 - autres services 2,07% (4 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

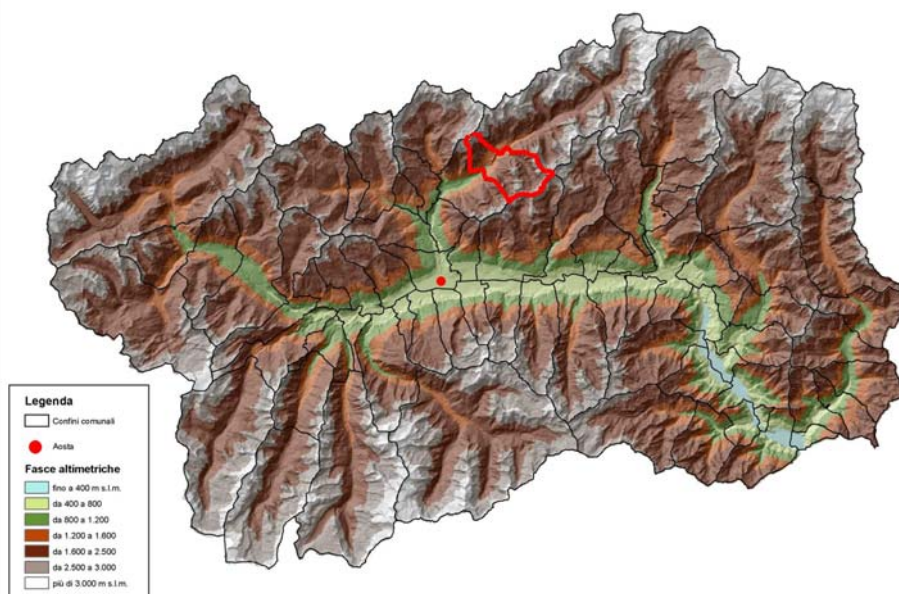
- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Valgrisenche appartient à la Communauté de montagne Grand Paradis (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Leader +, Objectif 2, Phasing out et Objectif 3

⁸ Bilan démographique 2002

⁹ Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica)

1b- Fiche de description du territoire : Oyace

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Oyace se trouve dans la Vallée de Valpelline
- Altitude 1.377 m
- Surface du territoire 30,62 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 218 habitants
- Densité 7,1 habitants / km²
- Evolution démographique : négative (solde naturel 0, solde migratoire -6)¹⁰
- Répartition de la population active par secteur d'activité¹¹ :
 - agriculture 49,08% (107 préposés)
 - industrie 1,37% (3 préposés)
 - énergie 2,29% (préposés 5)
 - commerce 0,92% (2 préposés)
 - construction 4,58% (10 préposés)
 - tourisme 0,92% (2 préposés)
 - transport et communication 0,45% (1 préposés)
 - autres services 1,37% (3 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Oyace appartient à la Communauté de montagne Grand Combin (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Leader+, Objectif 2, Phasing out et Objectif 3

¹⁰ Bilan démographique 2002

¹¹ Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit : la Fontina DOP

Présentation du produit et de la filière

Description du produit ¹²

- ✗ **Type de produit et description du produit** : fromage AOP à pâte souple et élastique, compacte, à la couleur de la paille, saveur douce et l'arôme très agréable
- ✗ **Bref historique du produit** : les premières informations remontent au XIII^{ème} siècle
- ✗ **Spécificité, lien au territoire** :
 - **Aire de production** : son territoire de production est celui de la Vallée d'Aoste, toute la Vallée d'Aoste, rien que la Vallée d'Aoste (D.P.R. 30.12.1995 n.1269)
 - **Aire de transformation** : la transformation des meules en Fontina DOP consiste en une période d'affinage de au moins 3 mois dans des caves (souvent creusés dans la roche) où la température se situe entre 5° et 10°, avec un taux d'humidité relative égal à 90%. Les caves sont distribuées sur tout le territoire régional
- ✗ **Signe officiel de qualité** : La Fontina DOP a été l'un des premiers fromages à avoir obtenu l'AOP

Description de la filière

- ✗ **Chiffre d'affaires annuel de la filière¹³** : 30,3 million d'euro (dans toute la Région)
- ✗ **Volume de production (par an)¹⁴** : 400.000 meules, 3.500 tonnes (dans toute la Région)
- ✗ **Nombre de producteurs¹⁵** : environ 400 entre entreprises individuelles, fromageries coopératives et laiteries (dans toute la Région)
- ✗ **Nombre de transformateurs¹⁶** : environ 47 sujets individuels/petite société et 1 coopérative la Cooperativa Produttori Latte e Fontina (qui transforme le 65% des meules produites)
- ✗ **Aire de commercialisation/ distribution du produit** : dans tout le territoire national, le plus souvent dans la zone du nord et du centre ; l'Union européenne et les principaux marchés extracontinentaux (USA, Japon, Canada)
- ✗ **Origine de la matière première** : le lait utilisé pour la Fontina DOP est produit par les vaches de race valdôtaine, tachetées noires ou châtaignes, alimentées dans les pâturages pendant 6 mois et avec le foin local dans les 6 mois restants. L'intégration utilisée dans la ration quotidienne des bovins est contrôlée et de très bonne qualité

¹² Cooperativa Produttori Latte e Fontina (dépliant et site web www.fontinacoop.it)

¹³ INEA, *L'equilibrio economico del sistema latte bovino in Valle d'Aosta*, Stilografica, Roma, 2005

¹⁴ Cooperativa Produttori Latte e Fontina (dépliant et site web www.fontinacoop.it)

¹⁵ Cooperativa Produttori Latte e Fontina (dépliant et site web www.fontinacoop.it)

¹⁶ Contact direct avec le Consorzio Produttori e Tutela della DOP Fontina

3-Fiche de description du projet Fontina Qualità¹⁷

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

✘ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet¹⁸ : le projet est la conséquence naturelle du projet « Latte Qualità - Lait Qualité » (aide d'État n. N 181/01) et naît pour proposer des solutions aux problématiques de la filière de la Fontina DOP: niveau qualitatif inconstant, nécessité de formation des opérateurs, marché des fromages stagnant, nécessité de tutoyer la typicité

✘ **Description de la structure porteuse** du projet :

- o Nom de la structure: Consorzio Produttori e Tutela della DOP Fontina (www.consorzioproduttorifontina.it)
- o Qui sont les porteurs de projet (agriculteurs, transformateurs, autres....) ? Les producteurs de Fontina DOP réunis en Consortium
- o Statut de la structure : la structure est un Consortium de nature privée avec des activités externes reconnu par le Mipaf (Ministère des Politiques Agricoles et Forestières) avec le décret ministériel 26/04/02
- o Date de création : 1957¹⁹
- o Objet (Mission, finalités de la structure, but poursuivi)²⁰ : actions de valorisation, sauvegarde et tutelle du fromage AOP Fontina DOP ; sauvegarde des caractères originaux et typiques ; études et recherches des connaissances et de rapports entre l'AOP et territoire d'origine ; information et publicité ; initiatives pour organiser et améliorer le marché ; augmenter l'efficacité technologique, commerciale, administrative et financière des entreprises réunies en Consortium ; cure des intérêts général de la Appellation d'Origine
- o Budget général de la structure (de l'organisation) : 380.000 €²¹

✘ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**

Les difficultés liées au contexte rencontrées dans le cadre du projet pourraient mieux être définies comme les difficultés de la filière de la Fontina DOP relevées au cours des enquêtes préliminaires au projet :

- o Surcoûts : la Fontina DOP se produit dans un territoire de montagne donc plusieurs facteurs sont à l'origine des surcoûts ; en particulier on souligne : transport tortueux, temps de déplacement allongés, nécessité de structures de transformation disséminées sur le territoire et avec des dimensions correctes
- o Filières et entreprises de petites dimensions : la filière de la Fontina DOP produit un volume d'affaires de 30 millions d'euros par an, avec une production de 400.000 meules produites ; les structures de transformation comptent 230 alpages environ, 17 fromageries coopératives et 15 fromageries privées ; la dimension moyenne des entreprises valdôtaines aussi est très petite : le 70% des entreprises agricoles ont moins de 5 hectares de SAU²² (surface arable)
- o Règles contraignantes: étant une AOP, il existe un disciplinaire qui impose des règles à respecter (Ex. foin valdôtain, races de vaches

¹⁷ Projet Fontina Qualità et interview au responsable du projet Alessandro Rota

¹⁸ INEA, *L'equilibrio economico del sistema latte bovino in Valle d'Aosta*, Stilografica, Roma, 2005 pag 77

¹⁹ INEA, *L'equilibrio economico del sistema latte bovino in Valle d'Aosta*, Stilografica, Roma, 2005, pag 9

²⁰ Art 4 du statut du Consorzio Produttori e Tutela della DOP Fontina

²¹ Provenant de l'activité d'apposition du signe AOP sur les meules conformes au disciplinaire

²² ISTAT, *Indagini sulla struttura e produzioni delle aziende agricole*, 1995

- o autochtones, interdiction de certains aliments, ferments sélectionnés, technologies traditionnelles)
- o Perte d'un savoir faire: l'arrivée de nouvelles technologies et la construction de fromageries de plus grandes dimensions ont porté à l'utilisation des pratiques traditionnelles exclusivement dans les alpages ou dans les exploitations agricoles avec la transformation directe du lait produit

Certaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ?

La montagne est surtout un atout pour le produit AOP comme pour le projet étudié; d'autre part, la montagne est la cause principale des surcoûts relevés.

✂Atouts rencontrés liés au contexte

- o Patrimoine naturel et culturel : la « traditionnalité » de la Fontina DOP est définie par le disciplinaire de production (art 3 et 4) où l'on impose que le lait soit produit par les races autochtones, élevées selon les usages locaux, loyaux et constants et alimentées avec le seul fourrage local (foin ou pâturage). Ainsi, les technologies fromagères qui font partie de la tradition locale, l'utilisation du lait entier d'une seule traite, la présence naturelle de la flore bactérienne et des arômes spécifiques et l'affinage dans des grottes artificielles ou naturelles augmentent la typicité du produit
- o Qualité/ spécificité / originalité des produits : le produit objet du projet est sous signe d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP)
- o Spécificité des modes de production et de transformation : des règles à respecter pendant la production et la transformation sont définies dans le disciplinaire de production de l'AOP
- o Notoriété/image du produit et du territoire de production : des enquêtes de marché ont démontré l'existence du binôme Vallée d'Aoste-Fontina DOP²³
- o Présence d'un marché local lié à l'activité touristique : la Fontina DOP est appréciée par les touristes pour ses caractéristiques de fromage à pâte molle à consommer toute seule ou en combinaison avec d'autres éléments de la cuisine traditionnelle valdôtaine

Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ?

La montagne elle-même est le vrai atout de la Fontina DOP vu que son territoire de production n'est que la Vallée d'Aoste.

Contenu du projet :

✂Objectifs généraux :

Le but poursuivi est d'obtenir un produit qualitativement valide qui puisse répondre aux exigences du marché.

Le projet définit les objectifs suivants :

- Améliorer la capacité professionnelle des fromagers et des responsables de magasin, à travers la formation spécifique et le support technique
- Améliorer la qualité organoleptique du produit
- Augmenter la productivité des fromageries
- Valoriser au mieux le produit sur le marché
- Améliorer indirectement le revenu des producteurs de base (augmentation du prix d'attribution)
- Développer un système de qualité et introduire les certifications dans les structures de récolte et transformation

²³ " La Valle d'Aosta e i suoi prodotti", AC Nielsen C.R.A., 2000
 "Gli italiani e la fontina", ASTRA, 2003

✖Objectifs opérationnels :

- ☐ Formation
- ☐ Assistance technique
- ☐ Amélioration de la traçabilité et de la visibilité du produit
- ☐ Activité de promotion et divulgation
- ☐ Activité de recherche et expérimentation
- ☐ Services de conseil

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales²⁴

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Plusieurs institutions vont collaborer au projet (Consorzio Produttori e Tutela DOP Fontina, Associazione Nazionale Allevatori Bovini Razza Valdostana, Association Régional Eleveurs Valdôtains, Institut Agricole Régional, Cooperativa Produttori Latte e Fontina, Fédération des Coopératives Valdôtaines, Comitato di coordinamento del settore lattiero-caseario, Unità sanitaria locale, Ente certificatore, Commissione tecnica del progetto Fontina Qualità), mais l'unique institution publique est l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles (Région autonome Vallée d'Aoste).

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles (Région autonome Vallée d'Aoste)	NUTS 2

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles (Région autonome Vallée d'Aoste) NUTS 2
POUR QUOI ?		- Formation - Assistance technique - Amélioration de la traçabilité et de la visibilité du produit - Activité de promotion et divulgation - Activité de recherche et expérimentation - Services de conseil
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour des investissements non matériels (promotion, recherche et expérimentation, traçabilité) - Mise à disposition de ses propres structures et de son personnel (formation, assistance technique)
	Bénéficiaires directs de l'intervention	- La structure porteuse : formation de ses opérateurs (marqueurs, surveillance) et sauvegarde du produit - Les producteurs directement : action de promotion, de traçabilité, de formation et assistance technique

²⁴ Projet Fontina Qualità et interview au responsable du projet Alessandro Rota

	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Les conditions à remplir ont été définies par la Commission européenne avec sa décision C(2005) 5299.
	Modalités et durées de l'intervention	- Aide pluriannuelle de la durée de six ans pour permettre l'activation des instruments gestionnaires et des interventions qui actuellement n'existent pas dans la filière Fontina DOP ; la période d'application tient en compte aussi le temps technique pour faire accepter ces instruments aux opérateurs - Un plan de prévision des dépenses divisé par année et par intervention à été prédisposé - Il n'y a pas eu des contractualisations avec les bénéficiaires - Les aides ne sont pas dégressives dans le temps
COMBIEN ?		- Somme allouée (€) : 2.125.000 - Taux de financement (%) et plafond de financement: à selon des interventions le financement change: 1. Etudes de marché, systèmes qualité, traçabilité: subvention maximale de 100.000 € pour bénéficiaire dans les trois ans ou bien, pour les PME, 50% des dépenses admises si le montant est supérieur au premier²⁵ 2. Formation, assistance technique et services de consultation: subvention maximale de 100.000 € pour bénéficiaire dans les trois ans ou bien, pour les PME, 50% des dépenses admises si l'import est supérieur au premier²⁶ 3. recherche et expérimentation: 100%²⁷ 4. Promotion (100%) et publicité (50%)²⁸

2. Questions Complémentaires

A) Niveau de précision dans la définition de l'intervention

L'aide de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles est affectée à l'ensemble du projet dans sa globalité.

²⁵ Référence au point 13 des «Lignes directrices de la Communauté concernant les aides d'État dans le secteur agricole »

²⁶ Référence au point 14 des « Lignes directrices de la Communauté concernant les aides d'État dans le secteur agricole »

²⁷ « Communication de la Commission du 1998 que modifie la discipline communautaire per les aides d'État pour la recherche et l'expérimentation »

²⁸ Lignes directrices de la communauté pour la promotion et la publicité

B) Cadre de l'intervention

Le projet naît dans le cadre d'une mesure du PDR régional (mesure II.C.1) qui contient plusieurs interventions à faveur de la qualité : le projet « Fontina Qualità » est donc une aide spécifique dans le cadre d'une mesure déjà approuvée par la CE à l'occasion de l'approbation du PDR régional.

Il ne s'agit pas d'une mesure cofinancée, mais d'une aide d'état financée exclusivement par le bilan régional.

C) Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Il y a une collaboration transversale entre toutes les institutions qui travaillent dans le secteur laitier-fromager ; en effet le projet a été discuté au niveau de Comité de coordination du secteur zootechnique et laitier-fromager. Il y a donc une bonne collaboration entre la collectivité et les porteurs de projet.

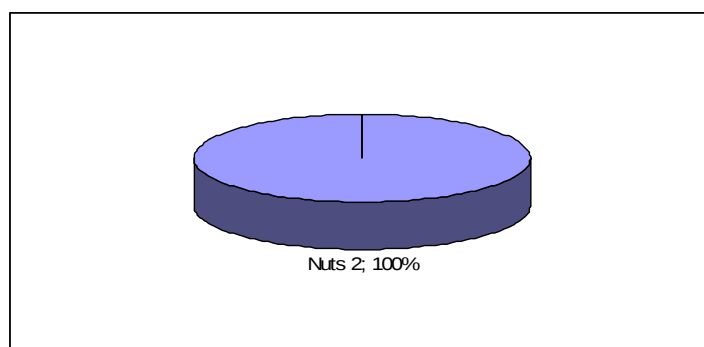
D) Intervention non financière

L'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles est actif dans le projet à travers son propre personnel, ses structures (laboratoire d'analyse du lait, salle de dégustation...), des activités de formation, l'assistance technique et la divulgation sur le territoire, la recherche et l'expérimentation.

4.4 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)			2.125.000				
Part (%)			100				



5 – Analyse de l'intervention des collectivités territoriales dans le projet

Le projet vient de démarrer, une analyse de l'intervention n'est donc pas possible, mais on peut prévoir les difficultés qu'on va rencontrer :

- Plusieurs institutions vont collaborer au projet donc il y aura probablement des problèmes de coordination des activités
- Non disponibilité effective des ressources financières prévues
- Temps de réalisation plus long que la durée du projet (Ex. expérimentation)
- Insuffisante participation aux différentes mesures de la part du public cible (Ex. formation fromager)

2. Produits artisanaux : les tissus traditionnels

2.1. Description

Dans la Région autonome Vallée d'Aoste plusieurs sont les tissus traditionnels encore produits ; en particulier dans les Communes étudiées on retrouve : le chanvre, le drap et le velours (pour la création du costume de Carnaval traditionnel *landzettes*). Les tissus traditionnels étudiés ne sont produits que dans les Communes de la zone d'étude ; ce sont des produits uniques et surtout de qualité donc le rôle des collectivités territoriales dans le développement et la promotion de ces tissus est très important pour la sauvegarde du produit même.

Le drap

La tradition de tisser la laine est encore vive en Valgrisenche ; le drap de la Valgrisenche est un tissu typique des Alpes qui s'obtient, aujourd'hui comme dans le passé, en utilisant les métiers à main et la laine vierge/brute.

La population de Valgrisenche avait appris à tisser sur les vieux métiers les draps, tissu en laine de brebis, pour être indépendant même dans le secteur de l'habillement, en conséquence du long isolement pendant l'hiver et des modestes possibilités économiques. Les couleurs des draps étaient limitées: blanc, gris, noir et la couleur *tannet* qui ressemble à la couleur du moût. Pour rendre le tissu imperméable à l'eau, on feutraient une partie du drap en le passant plusieurs fois dans l'eau froide. Aujourd'hui encore à Valgrisenche les tisserands tissent sur des nouveaux métiers qui sont construits selon le modèle qui remonte à la Renaissance.

Le drap est un tissu de laine grossière et celle-là est encore aujourd'hui sa caractéristique principale. De nos jours, le drap est tissé en plusieurs variétés de couleurs, avec des dessins géométriques. Le drap est utilisé pour l'ameublement et la décoration à cause de ses caractéristiques de durée et de robustesse.

A Valgrisenche il y a la Coopérative Les Tisserands qui utilise soit des vieux métiers soit des nouveaux métiers Jacquard. Leur drap est vendu en Italie et aussi à l'étranger : en France, Belgique, Suisse et au Canada.



Figure 8 - Métier à main pour le tissage du drap



Figure 9 - Exemple de drap

Le chanvre²⁹

Le chanvre était cultivé en plusieurs endroits en Vallée d'Aoste, surtout dans la vallée centrale, mais le tissage était fait dans des centres spécialisés dont l'un des plus importants était celui de Champorcher. Les fibres de chanvre les plus fines étaient envoyées à ces centres pour en faire des vêtements et du linge pour la maison, tandis que les fibres plus grossières étaient utilisées pour réaliser des cordes et des sacs.

Pour des raisons climatiques, le chanvre n'était plus cultivé à Champorcher déjà à la fin du XVIII^{ème} siècle, mais à partir des lieux de production, il était transporté à dos d'homme dans cette Vallée où la présence du torrent Ayasse offrait de l'eau en abondance. Les écheveaux étaient empilés et on les laissait tremper avec de grosses pierres dessus dans des anses naturelles formées par les rochers et des creux le long du torrent. L'eau courante se renouvelant sans cesse garantissait un rouissage correct des végétaux. A la fin d'une série de traitement on obtenait la fibre qui pouvait être filée, puis tissée. Aux siècles derniers le tissage a été une des activités principales des résidents de Champorcher. Durant les longs hivers, on filait la toile de chanvre pour son usage personnel, mais aussi pour le compte d'autrui, pour compléter le revenu agricole. En automne le fil de chanvre en pelotes et en écheveaux était apporté de Arnad, Issogne, Verrès, Chambave et du Canavais. Il était tissé dans les familles de Champorcher et repartait au printemps sous forme de tissu. Les métiers étaient robustes, construits en bois de mélèze par des menuisiers locaux. Ils étaient placés dans les étables, où l'humidité constante due à la présence des bêtes était la condition indispensable pour pouvoir tisser le fil de chanvre qui de sa nature est plutôt rêche, dur, peu coulant, surtout quand il était filé à la main.

En 1988, ayant préparé une exposition de trousseaux d'autrefois, un groupe de personnes a essayé de revaloriser les métiers d'antan, on a donc recommencé le tissage et onze femmes se sont réunies sous le nom de Coopérative *Lou Dzeut*. Aujourd'hui à Champorcher la Coopérative *Lou Dzeut* dans son petit magasin continue l'activité de tissage et commercialise ses produits : la Coopérative produit le tissu puis le transforme en essuie-mains, torchon, tabliers, sacs à pain, nappes, nappes, rideaux, oreillers, chemises et gilets.



Figure 10 - Métiers pour le tissage du chanvre



Figure 11 - Petit magasin pour la vente des produits de la Coopérative *Lou Dzeut*

²⁹ Interreg IIIB Spazio Alpino CRAFTS, "Ecomuseo a Champorcher. Campo dimostrativo di canapa ad Hône", Aosta, 2006

Le velours³⁰

Le velours est le tissu utilisé pour la création des *landzettes*, le costume traditionnel du Carnaval, même s'il n'est pas produit en Vallée d'Aoste.

Autrefois les costumes étaient probablement tirés de vieux habits qui étaient ornés, après avoir été récupérés, de rubans et de cocardes.

Au fil des années, les costumes ont eu une grande évolution et on été modifiés, pas tellement dans la coupe ou dans le modèle, mais plutôt dans la richesse des ornements. En effet, sur ces vêtements très colorés ont fait leur apparition au fil des années des broderies avec des perles et des paillettes de plus en plus recherchées. Dans l'emploi des tissus aussi, on remarque des changements : du vieux vêtement de récupération on est passé au costume en feutre, en satin et enfin en velours qui sont choisis pour leurs couleurs vives et lumineuses.

Le costume est composé par : une redingote, un pantalon en velours ornés avec des paillettes cousues à forme de fleur et des miroirs, un chapeau orné avec des fleurs en plastique et des miroirs, une ceinture avec des petit grelots et une queue de cheval à la main.

La composition de ce costume n'est pas casuelle en effet le Carnaval est la fête qui est à cheval entre l'hiver et le printemps et qui célèbre le passage de la mauvaise à la belle saison : les vêtements des *landzettes*, riches et colorés, les rubans et les fleurs qui ornent le casque (chapeaux), le tintement de la gargouillé et des gorgoilliouns (clochettes) font penser à la nature qui se réveille, après le sommeil de l'hiver, et qui éclot soudainement dans toute la richesse de ses couleurs.



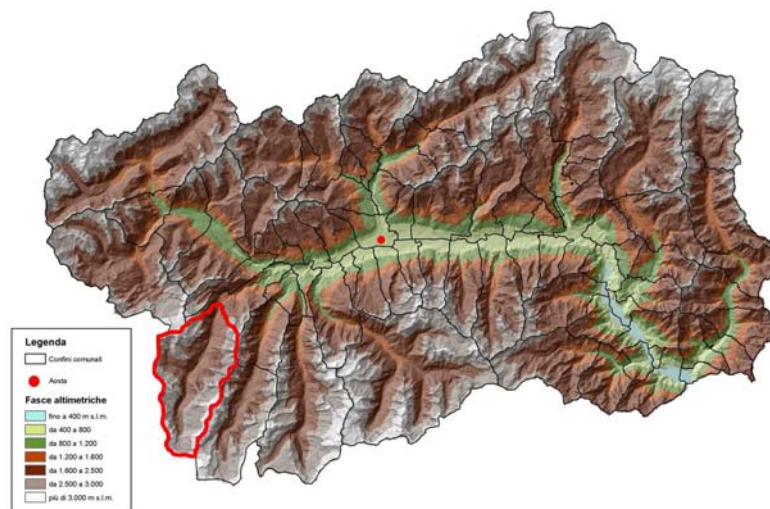
Figure 12, 13 – *Landzettes* pendant le Carnaval

³⁰ Institution scolaire du Grand Combin, *Lo Carnaval de la Coumba Frèide*, Communauté de Montagne Grand Combin, AIAT – Syndicat d'Initiatives du Grand-Saint-Bernard, 2004
Interview à un des professeurs qui a suivi le projet (Lucia Levêque)

2.2. Fiche de description et d'analyse des études de cas

1- Fiche de description du territoire: Valgrisenche

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Valgrisenche se trouve dans la Vallée de Valgrisenche
- Altitude 1.664 m
- Surface du territoire 113,28 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 193 habitants
- Densité 1,703 habitants / km²
- Evolution démographique : inchangé ; (solde naturel 0 ; solde migratoire 0)³¹
- Répartition de la population active par secteur d'activité³² :
 - agriculture 39,89% (77 préposés)
 - industrie 6,22% (12 préposés)
 - commerce 1,03% (2 préposés)
 - construction 1,55% (3 préposés)
 - tourisme 9,33% (18 préposés)
 - transport et communication 3,11% (6 préposés)
 - autres services 2,07% (4 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Valgrisenche appartient à la Communauté de montagne Grand Paradis (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Leader +, Objectif 3, Objectif 2 et Phasing out

³¹ Bilan démographique 2002

³² Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit, tissu : draps de Valgrisenche

Présentation du produit et de la filière

Description du produit³³

- ✗ **Type de produit et description du produit** : tissu qui s'obtient du tissage traditionnel de la laine de brebis sur des anciens métiers à la main en bois d'érable
- ✗ **Bref historique du produit** : depuis de temps immémoriaux dans la Valgrisenche on tissait la laine surtout pour être indépendant, au moins du point de vu des vêtements, pendant la longue période d'isolement hivernal
- ✗ **Spécificité, lien au territoire** :
 - **Aire de production** : son territoire de production est celui de la Valgrisenche (Vallée d'Aoste)
 - **Aire de transformation** : son territoire de transformation est celui de la Valgrisenche (Vallée d'Aoste) ; la même Coopérative produit le tissu puis le transforme en nappes, couvertures, sacs, vêtements ...
- ✗ **Signe officiel de qualité** : le drap n'a pas de signe de qualité mais il est reconnu comme produit artisanal typique et traditionnel par la loi régionale n° 44/91

Description de la filière³⁴

- ✗ **Chiffre d'affaires annuel de la filière** : (données des ventes en 2003) 124.586 €
- ✗ **Volume de production (par an)** : variable, 90% de la production est faite à la demande
- ✗ **Nombre de producteurs** : 1 Coopérative avec 4 soci-lavoratori (salariés et associés à la Coopérative en même temps) et 1 collaborateur (couturière)
- ✗ **Nombre de transformateurs** : 1 Coopérative avec 4 soci-lavoratori (salariés et associés à la Coopérative en même temps) et 1 collaborateur (couturière). Les mêmes personnes s'occupent de la production du tissu et de la transformation)
- ✗ **Aire de commercialisation/ distribution du produit** : 1 magasin de la Coopérative à Valgrisenche, ventes dans les magasins de l'IVAT (Institut valdôtain de l'artisanat typique) (Aoste, Ayas, Cogne, Courmayeur et Gressoney-Saint-Jean) et vente à l'occasion de foires régionales. Une bonne partie des commandes et des achats sont faits par des clients qui viennent de : France, Belgique, Suisse
- ✗ **Emplois directs dans la filière** : 5
- ✗ **Origine de la matière première** : la laine utilisée pour la production du drap vient de 4 différents endroits : 70% Sardaigne (Italie) (coût bas), 10% Biella (Piémont-Italie) (coût moyen, laine plus souple), 10% Novara (Piémont-Italie) (coût haut, laine plus travaillée et plus souple) et 10% Vallée d'Aoste (laine des moutons Rosset : très chère mais de très bonne qualité). La laine de la Sardaigne et de Biella arrive en écheveaux tandis que celle de Novara et de la Vallée d'Aoste arrive déjà en quenouille.

³³ Région autonome Vallée d'Aoste, *Valgrisenche*, XXV concours Cerlogne, 1987

³⁴ Interview directe aux « soci-dipendenti » de la coopérative

3 – Fiche de description du projet : laine Rosset

Avant propos : le projet qu'on va étudier n'est pas un projet structuré mais plutôt une activité spécifique faite par le porteur de projet dans le cadre de ses activités institutionnelles de soutien au développement de la filière ovi-caprine. La collectivité territoriale qui a développé et financé le projet (AREV Association Régionale Eleveurs Valdôtains) est soutenue pour 80% par des financements publics (Région autonome Vallée d'Aoste et État italien) mais c'est une association de catégorie de droit privé.

Le projet étudié n'a pas été pensé expressément pour soutenir le drap de Valgrisenche mais plutôt pour soutenir le développement de la filière ovi-caprine : mais l'implication de la Coopérative Les Tisserands (Coopérative qui produit le drap de Valgrisenche) a indirectement soutenu le développement du drap aussi.

Le projet étudié, à travers la valorisation de la laine des moutons de la race Rosset (race autochtone valdôtaine en voie d'extinction), veut valoriser la filière des moutons Rosset ; dans le cadre du projet la Coopérative Les Tisserands a eu un rôle important dès le début puisqu'elle a essayé à tisser et puis à utiliser pour la transformation, une laine autochtone. Ce projet a été un projet très important du point de vue de l'image soit pour la laine elle-même soit pour la Coopérative.

Maintenant le rôle de la Coopérative a un peu changé puisqu'il y a une nouvelle société (Valgrisa s.r.l.) qui achète directement la laine du porteur de projet et la fait filer, ensuite la Coopérative les Tisserands s'occupe du tissage et elle vend à nouveau la plupart de la laine à Valgrisa s.r.l. ; une partie du tissu est quand même retenue et travaillée par la Coopérative Les Tisserands.

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

✘ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet : la naissance en 1999 de la section ovi-caprine de l'AREV pour la reconnaissance et la protection du mouton Rosset et la rencontre des responsables de l'AREV avec les représentants du laboratoire de filage Atelier de Chantemerle (France) a donné l'idée d'essayer à filer et puis tisser la laine Rosset

✘ **Description de la structure porteuse** du projet :

- o Nom de la structure : AREV (Association Régionale Eleveurs Valdôtains www.arev.it)
- o Qui sont les porteurs de projet? La section ovi-caprine de l'AREV (agriculteurs, techniciens...)
- o Statut de la structure : association de catégorie non commerciale
- o Date de création : 1978
- o Objet : l'Association Régionale Eleveurs Valdôtains (A.R.E.V.) est une organisation qui représente le secteur zootechnique régional ; l'AREV a pour but d'améliorer la race bovine valdôtaine et les conditions économiques des entreprises agricoles. L'Association accomplit des tâches techniques et s'occupe de donner assistance aux éleveurs associés, en les représentant auprès des autorités régionales
- o Budget général de la structure (de l'organisation) : 2.000.000 €

✘ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**

- o Surcoûts : la laine qu'on veut valoriser dans ce projet coûte plus que d'autre laine et pour les éleveurs ce n'est pas une activité avec une bonne rente
- o Filières de petites dimensions : les troupeaux valdôtains et en particulier le nombre de moutons Rosset d'un troupeau est très petit
- o Peu de culture d'entreprise en particulier dans le secteur du tissage de la laine

- o Eloignement géographique des structures de transformation, en Vallée d'Aoste il n'y a plus de structure pour le filage

Certaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ? Non

✂Atouts rencontrés liés au contexte

- o Patrimoine culturel : en particulier la volonté de reconnaître et protéger le mouton Rosset, race autochtone en voie d'extinction.
- o Qualité des produits en laine
- o Spécificité des modes de production et de transformation : la laine Rosset permet d'obtenir des tissus traditionnels.

Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ? Oui, la laine objet du projet est la laine des moutons autochtones et les tisseurs, la Coopérative Les Tisserands de Valgrisenche, sont localisés dans les montagnes de la Vallée d'Aoste.

Contenu du projet :

✂Objectifs généraux :

Le but poursuivi par la section ovi-caprine de l'AREV dans le cadre de ce projet est de reconnaître et protéger le mouton Rosset (race en voie d'extinction) et ses produits, avec le but final de obtenir un marque AREV pour les produits obtenus à partir du mouton Rosset. Pour ce qui concerne la laine l'idée est de la placer sur le marché vu qu'à présent il y en a en surplus et pour les éleveurs il devient de plus en plus difficile de la liquider.

Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet ? Non puisque il n'y a pas un projet avec une structure.

✂Objectifs opérationnels : moyens mis en œuvre en matière de :

- o Structuration et mobilisation des acteurs : les éleveurs ont été impliqués en première personne dans ce projet puisqu'ils ont fourni gratuitement les premiers 500 kg de laine à filer, la Coopérative Les Tisserand aussi a été impliquée puisqu'elle a tissé cette laine
- o Protection juridique : l'ensemble des interventions de la section ovi-caprine de l'AREV a comme but celui de créer un marque AREV pour les produits obtenus à partir du mouton Rosset
- o Amélioration de la commercialisation de tous les produits de la filière (viande, lait, fromage, laine) : pour ce qui concerne la laine ce projet pilote a été fait pour démontrer que la laine Rosset peut être tissée et le résultat est un produit de qualité grâce à sa typicité

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
AREV (Association Régionale Eleveurs Valdôtains)	

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	AREV (Association Régionale Eleveur Valdôtains)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	- Mobilisation des acteurs de la filière : les éleveurs et la Coopérative Les Tisserands ont été impliqués dans le projet - Protection juridique : le but final est de créer une marque AREV pour tous les produits de la filière des moutons Rosset - Commercialisation du produit : le projet a donné une bonne visibilité au produit laine Rosset et aux acteurs impliqués (en particulier la Coopérative Les Tisserands) - Capacité d'investissement : l'AREV a payé 50% des dépenses (c'est-à-dire 50% du coût des 500 kg de laine filée) la première année de projet et 20 % la deuxième année
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour de l'investissement : l'AREV a payé 50% des dépenses (c'est-à-dire 50% du coût des 500 kg de laine filée) la première année de projet et 20 % la deuxième année - Aides pour l'animation du projet : l'AREV a suivi tous les aspects de l'implication des acteurs locaux, recherche de partners, présentation et promotion du projet...
	Bénéficiaires directs de l'intervention	Les éleveurs
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Assurer de fournir la laine Rosset et assurer la bonne qualité de la laine (propre...)

	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelle : l'AREV a financé le projet pendant deux années - Pas de planification des dépenses puisque le projet n'était pas vraiment structuré donc il n'y avait pas un budget à gérer... - Les aides sont-elles dégressives dans le temps : oui, la première année c'était une aide 50% la deuxième 20%
COMBIEN ?		- Somme allouée (€) : sur les deux ans 700 € pour la laine et 3000 € pour les déplacements et la promotion - Taux de financement (%) : laine 50% première année et 20% la deuxième année, pour les autres dépenses 100% - Pas de plafond de financement a été défini

2. Questions Complémentaires

A. Niveau de précision dans la définition de l'intervention

L'AREV a créé et suivi le projet entièrement en s'appuyant sur : des prêteurs de service pour le filage, les éleveurs et la Coopérative Les Tisserands pour la réalisation des différentes activités.

B. Cadre de l'intervention

L'aide accordée est une aide « spécifique » de politique locale développée dans le cadre des activités de l'AREV pour la valorisation des produits ovi-caprins.

C. Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Le porteur de projet et la collectivité territoriale correspondante.

D. Intervention non financière

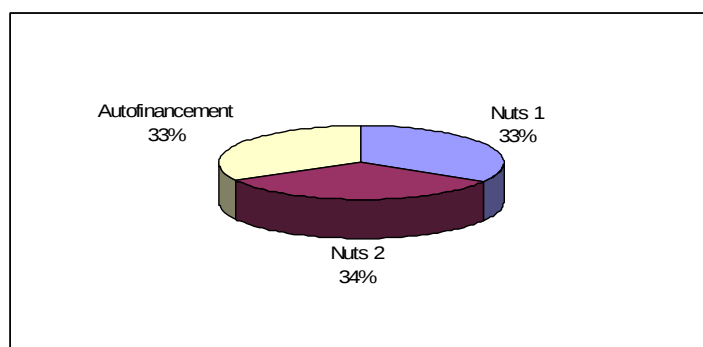
L'AREV, à travers son personnel qualifié, a apporté des informations, des conseils et soutenu moralement les sujets intéressés tout au long du projet.

4.4 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

	Collectivités territoriales						Auto-financement
2000-2001	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)		1.480	1.480				1.440
Part (%)		33,6	33,6				32,8

Le bilan financier a été reconstruit en considérant que le projet a coûté à l'AREV globalement 3700 € (3000 de promotion et voyages et 700 pour l'achat de la laine filée) et à la Coopérative Les Tisserands 700 € pour l'achat de la laine filée. En outre on a considéré que l'AREV est financé pour 80% par Région autonome Vallée d'Aoste et État italien, et 20% autofinancement et que la Coopérative les Tisserands, en tant que Coopérative, est un sujet privé.



5 – Analyse de l'intervention des collectivités territoriales dans le projet

5.1 – Efficacité de l'intervention des collectivités territoriales

✘ Les objectifs du projet prévus ont-ils été atteints ?

Objectifs	Réponse
Objectif 1 : positionnement de la laine sur le marché	Partiellement atteint : aujourd'hui une bonne partie de la laine est positionnée mais pas encore toute. En 6 ans le positionnement de la laine Rosset sur le marché est augmenté en passant de 0 à 20 quintaux qui correspondent 50% de la production

✘ Y a-t-il eu des objectifs non prévus à l'origine qui ont été atteints ? Au cours du projet on a assisté non seulement à la valorisation de la laine mais à la valorisation de la filière toute entière.

✘ Environnement du projet :

- Y a-t-il eu des facteurs liés à l'environnement qui ont empêchés la réalisation des objectifs ? Non

- Y a-t-il d'autres politiques ou réglementations (politiques nationales...) qui ont un effet défavorable pour la réalisation des objectifs ? Non

Efficacité : bonne-moyenne

5.2 Pertinence des modalités d'intervention des collectivités territoriales.

- La nature de l'aide (pour l'investissement, l'animation...) était-elle adaptée ? Oui
- Les modalités et la durée choisies (aides annuelles, pluriannuelles) étaient-elles adaptées ? Oui
- Les moyens financiers accordés (taux de financement) étaient-ils suffisants et pertinents ? Oui
- Les interventions étaient-elles cohérentes entre elles ? Oui
- L'intervention des collectivités territoriales correspondait-elle aux besoins des porteurs de projet ? Correspondait-elle à la phase de vie du projet (démarrage, rythme de croisière...) ? Oui
- Que se serait-il passé sans l'intervention des collectivités territoriales ? Pas de projet
- L'intervention des collectivités territoriales est-elle considérée comme simple ou trop compliquée ? Simple comme intervention, difficile du point de vue des rapports avec les sujets impliqués qui pas toujours ont cru au projet

- Quels sont les moyens mis en œuvre par les collectivités territoriales pour évaluer la pertinence de leurs interventions après coup (étude, diagnostic...). Pas de moyen mis en œuvre

Pertinence des interventions : bonne-moyenne

5.3 – Le suivi

- ✗ **Type de suivi** : le suivi a été technique, vu que le projet n'était pas structuré il n'y avait pas une partie administrative et comptable importante à suivre
- ✗ **Fréquence des rencontres** : 1 fois par semaine pendant la première année de projet avec les sujets impliqués dans le projet
- ✗ **Qualité des relations et de la collaboration entre les autorités locales et les porteurs de projet** : il y a eu une collaboration entre l'AREV (porteur de projet) et les sujets impliqués (éleveurs et Coopérative Les Tisserand), mais pas toujours les partenaires ont cru au projet et souvent ils évaluaient seulement l'aspect du business à la place de considérer même les aspects culturels traditionnels de sauvegarde d'une espèce en voie d'extinction

Le suivi est : moyen

5.4 – Efficience de l'intervention des collectivités territoriales

Exemples d'indicateurs pour évaluer l'efficience des interventions :

Laine utilisée avant l'intervention/laine totale disponible : $0(q)/40(q)=0$

Laine utilisée la première année d'intervention/laine totale disponible : $5(q)/18,7(q)=0,27$

Laine utilisée la deuxième année d'intervention/laine totale disponible : $5(q)/30(q)=0,16$

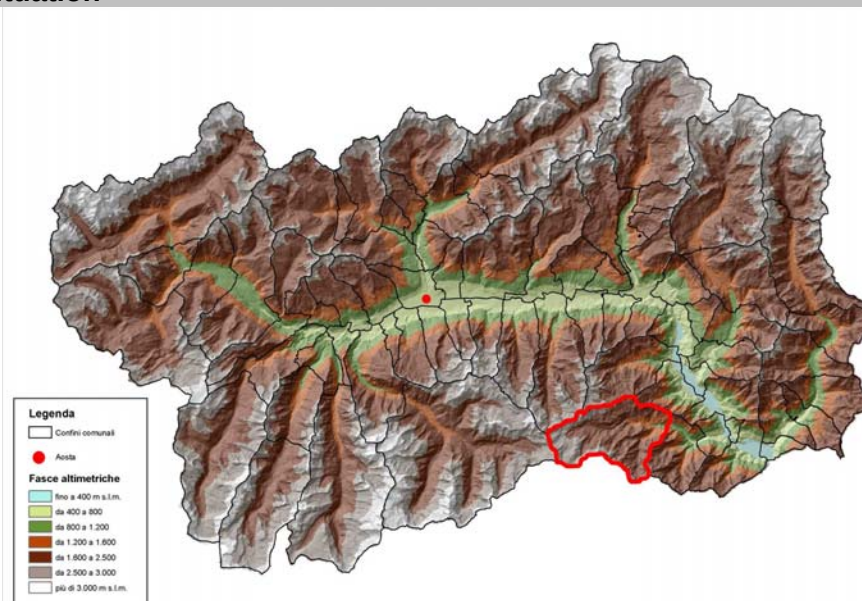
Laine utilisée la troisième année d'intervention/laine totale disponible : $9(q)/39(q)=0,23$

Laine utilisée la quatrième année d'intervention/laine totale disponible : $10(q)/42,3(q)=0,24$

Laine utilisée la cinquième année d'intervention/laine totale disponible : $20(q)/44,6(q)=0,45$

1- Fiche de description du territoire: Champorcher

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Champorcher se trouve dans la Vallée de Champorcher
- Altitude 1.427 m
- Surface du territoire 68,46 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 423 habitants
- Densité 6,18 habitants / km²
- Evolution démographique: positive (solde naturel -4, solde migratoire +14)³⁵
- Répartition de la population active par secteur d'activité³⁶ :
 - agriculture 17,73% (75 préposés)
 - industrie 2,36% (10 préposés)
 - commerce 3,54% (15 préposés)
 - construction 7,09% (30 préposés)
 - tourisme 4,25% (18 préposés)
 - transport et communication 2,6% (11 préposés)
 - autres services 0,94% (4 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Champorcher appartient à la Communauté de montagne Mont Rose (LAU niveau1)
- Zonage européen: Leader+, Objectif 2, Phasing out et Objectif 3

³⁵ Bilan démographique 2002

³⁶ Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit, tissu : chanvre

Présentation du produit et de la filière

Description du produit³⁷

- ✗ **Type de produit et description du produit** : tissu qui s'obtient du tissage traditionnel à la main du chanvre et du lin
- ✗ **Bref historique du produit** : à partir du début du 1800 jusqu'en 1930/1945 beaucoup de femmes, environ une centaine, s'affairaient aux travaux domestiques et à l'élevage du bétail, mais elles réussissaient également à tisser le chanvre. Tout cela changea en 1939-45 quand les pauvres étables devinrent des maisons confortables et le chemin muletier se transforma en une route qui invitait à la fuite vers la basse vallée. En 1988, ayant préparé une exposition de trousseaux d'autrefois, un groupe de personnes a essayé de revaloriser les métiers d'antan, on a donc recommencé le tissage et onze femmes se sont réunies sous le nom de Coopérative *Lou Dzeut*
- ✗ **Spécificité, lien au territoire** :
 - **Aire de production** : son territoire de production est celui de Champorcher (Vallée d'Aoste)
 - **Aire de transformation** : son territoire de transformation est celui de Champorcher (Vallée d'Aoste). La même Coopérative produit le tissu puis le transforme en essuie-mains, torchon, tabliers, sacs à pain, nappes, napperons, rideaux, oreillers, chemises et gilets
- ✗ **Label**: le chanvre n'a pas de signe de qualité mais il est reconnu comme produit artisanal typique et traditionnel par la loi régionale n° 44/91

Description de la filière³⁸

- ✗ **Chiffre d'affaires annuel de la filière**³⁹ : 64.330 € (donnée 2004)
- ✗ **Volume de production (par an)** : 1.900 m de toile (donnée 2005)
- ✗ **Nombre de producteurs** : 1 Coopérative avec 4 soci-dépendenti (salariés et associés à la Coopérative en même temps) (1 temps plein et 3 mi-temps)
- ✗ **Nombre de transformateurs** : 1 Coopérative avec 4 soci-dépendenti (salariés et associés à la Coopérative en même temps) (1 temps plein et 3 mi-temps). Les mêmes personnes s'occupent de la production du tissu et de la transformation
- ✗ **Aire de commercialisation/ distribution du produit** : 1 magasin de la Coopérative à Champorcher, ventes dans les magasins de l'IVAT (Institut valdotain de l'artisanat typique) (Aoste, Ayas, Cogne, Courmayeur et Gressoney-Saint-Jean) et vente à l'occasion de foires régionales et foires au Piemonte, France et Suisse
- ✗ **Emplois directs dans la filière** : 4 personnes (1 temps plein et 3 mi-temps)
Origine de la matière première : la quenouille en coton (toujours utilisé pour la chaîne) vient de Poerino (nord Italie), la trame en chanvre et lin vient de Bergamo qui achète la matière première des Pays de l'Est de l'Europe

³⁷ Dépliant de la Coopérative *Lou Dzeut*

³⁸ Interviews directes aux composantes de la coopérative

³⁹ Valeur de la production du bilan 2004, la valeur de la production est le résultat de profit + contribution + variation du reste

3 – Fiche de description du projet CRAFTS (Cooperation Among Regions of Alps to forward trans-sectorial and transnational synergies)-projet pilote 2 Vallée de Champorcher (WP 6)

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

- ✘ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet : la nécessité de valoriser la filière du chanvre et en particulier le vieux métier à tisser dans sa collocation originaire, à l'intérieur d'une ancienne maison de propriété de l'administration communale de Champorcher.
- ✘ Description de la **structure porteuse** du projet :
 - o Nom de la structure: RAVA - Assessorat des activités productives et politiques du travail
 - o Qui sont les porteurs de projet : les techniciens et les fonctionnaires de l'administration régionale
 - o Statut de la structure : c'est une collectivité locale, il s'agit d'une structure non commerciale
 - o Date de création 1948
 - o Objet :
 - Département de l'industrie, de l'artisanat et de l'énergie
 - Assure les liaisons avec le Ministère des activités productives, l'Union européenne, l'ENEL, l'ENEA, la Finaosta, la CVA et avec les autres départements d'autres Régions ou collectivités locales
 - Assure les liaisons avec des sociétés d'économie mixte ou contrôlées
 - Département des politiques de l'emploi
 - Assure la planification et l'orientation des activités du service informatique du Département
 - Coordonne, programme et oriente la communication et l'information en matière de politiques de l'emploi, de promotion de l'emploi, de services à l'emploi et de protection des conditions de travail
 - Traite les rapports avec les organismes internationaux et nationaux et, à l'échelon régional, avec les organisations syndicales des travailleurs et des employeurs ou avec d'autres organes de représentation ou encore avec les entreprises, pour ce qui est des thèmes afférents à l'emploi et à la protection ou au soutien de l'emploi
 - Est responsable des activités de compétence régionale en matière de coordination et de promotion de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail du territoire régional, prévues par les dispositions nationales, exerce des fonctions de soutien et de support au Comité visé à l'article 27 du décret législatif n° 626/1994
 - Coordonne les activités de la compétence de la Région afin de favoriser la protection des conditions de travail, la résolution des controverses de travail, le soutien économique aux travailleurs suite aux crises traversées par leurs entreprises ou aux difficultés de l'emploi, y compris les activités prévues par la loi régionale n° 4/2005
 - Assure le soutien technique et administratif au Conseil pour les politiques du travail, visé à l'article 6 de la loi régionale n° 7/2003
 - Garantit les locaux et les services appropriés ainsi que le support administratif nécessaire au fonctionnement du bureau

- de la conseillère et du conseiller régional de parité, conformément aux dispositions du décret législatif n° 196/2000
- Assure le secrétariat du Comité régional de coordination en matière de sécurité et de santé sur les lieux de travail
- o Budget général de la structure (de l'organisation) : 60.130.474,43 €⁴⁰

✘ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**

- o Problèmes liés au système des projets Interreg III B Espace Alpin : administration et bureaucratie contraignantes et langue officielle anglaise
- o Difficulté à projeter les interventions les plus cohérentes possible avec le contexte local pour utiliser les ressources économiques à disposition

Certaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ? Non

✘ **Atouts rencontrés liés au contexte**

- o Spécificité des modes de production et de transformation
- Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ? Oui, car la tradition de tisser le chanvre est lié à la filière traditionnelle de la Vallée de Champorcher

Contenu du projet :

✘ **Objectifs généraux :**

Valorisation des ressources humaines et du patrimoine culturel de l'artisanat pour limiter le dépeuplement de la Vallée de Champorcher.

Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet ?

Les objectifs sont définis dans la fiche Planned Work-Package 6 :

- Diversifier les opportunités de travail surtout pour les femmes
- Créer des synergies entre artisanat et tourisme pour augmenter l'occupation dans le secteur de l'artisanat textile surtout pour les nouvelles générations
- Valoriser la culture traditionnelle des femmes comme moteur de développement touristique

✘ **Objectifs opérationnels :** moyens mis en œuvre en matière de :

- o Structuration et mobilisation des acteurs à travers une délibération qui formalise les rapports entre Assessorat des activités productives et politiques du travail et Commune de Champorcher ; la Commune de Champorcher a reçu 165.000 € pour la réalisation de toutes les activités nécessaires pour la création de l'écomusée et pour le suivi de nombreux aspects administratifs-financiers (contrat pour le projet et la direction aux travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures)
- o Mise en place d'outils de restauration du patrimoine culturel à travers la restauration de l'ancienne « Maison du métier», la réalisation de l'écomusée
- o Communiquer, promouvoir : réalisation d'une brochure, d'un site internet (du projet www.craftsproject.org) et d'un livre

⁴⁰ Assessorat du budget, des finances, de la programmation et des participations régionales, données du *consuntivo* 2003

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
Assessorat des activités productives et politiques du travail	NUTS 2
Commune de Champorcher	LAU 2 (NUTS 5)
État italien	NUTS 1
EU	

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Assessorat des activités productives et politiques du travail (NUTS 2)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	- Coordination des activités pour la réalisation de la « voie du chanvre » (champ de chanvre et un écomusée sur la production du tissu) et des cours de formation sur les métiers traditionnels de la femme (tissage, confection) - Aspects administratifs (charges et comptes rendus) - Coordination des activités de promotion du projet : brochure, livre et site web
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour la gestion du projet - Aides pour les aspects administratifs
	Bénéficiaires directs de l'intervention	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> - La Commune de Champorcher
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> : tenir des cours de formation sur les métiers traditionnels de la femme (tissage, confection) - Commune de Champorcher : mise à disposition de la structure « maison du métier » pour la réalisation de l'écomusée, réalisation du contrat pour le projet et la direction des travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures et réalisation de toutes les activités nécessaires pour la réalisation de l'écomusée

	Modalités et durées de l'intervention	La contribution de l'Assessorat des activités productives et politiques du travail n'est pas de nature économique. - Aide pluriannuelle : 2003-2005 - Contractualisation avec les bénéficiaires : oui il y a une délibération qui formalise les rapports entre Assessorat des activités productives et politiques du travail et Commune de Champorcher - Les aides ne sont pas dégressives dans le temps, mais termineront avec la conclusion du projet
COMBIEN ?		L'Assessorat des activités productives et politiques du travail ne contribue pas économiquement au projet - Somme allouée (€) : 0 - Taux de financement (%) : 0 - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Commune de Champorcher (LAU 2, NUTS 5)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	- Mobilisation des acteurs de la filière : le projet a permis aux techniciens de la Commune et à la population de suivre et de participer aux différentes activités du projet ; les femmes de la Coopérative aussi ont été actives dans quelques activités du projet - Commercialisation du produit : le projet indirectement favorise la commercialisation du produit grâce au binôme écomusée-Coopérative - Formation : la Coopérative a organisé et tenu des cours de formation sur les métiers traditionnels de la femme (tissage, confection) pour la population et les touristes
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour l'animation du projet, en particulier : réalisation de toutes les activités nécessaires pour la réalisation de l'écomusée - Apport d'une main-d'œuvre qualifiée. Les fonctionnaires de la Commune se sont occupés de : contrat pour le projet et la direction des travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures - Mise à disposition de la structure « maison du métier » pour la réalisation de l'écomusée
	Bénéficiaires directs de l'intervention	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> - La Commune de Champorcher

	Conditions à remplir par les bénéficiaires	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> : tenir des cours de formation sur les métiers traditionnels de la femme (tissage, confection) - Commune de Champorcher : mise à disposition de la structure « maison du métier » pour la réalisation de l'écomusée, réalisation des contrats pour le projet et la direction aux travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures et réalisation de toutes les activités nécessaires pour la réalisation de l'écomusée
	Modalités et durées de l'intervention	La contribution de la Commune de Champorcher n'est pas de nature économique. - Aide pluriannuelle : 2003-2005 - Les aides ne sont pas dégressives dans le temps, mais termineront avec la conclusion du projet
COMBIEN ?		La Commune de Champorcher ne contribue pas économiquement au projet - Somme allouée (€) : 0 - Taux de financement (%) : 0 - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	État italien (NUTS 1)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : l'État italien s'est occupé seulement de financer 50% du projet et contrôler les aspects financiers - administratifs
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Aides pour de l'investissement : contribution 50% du coût du projet
	Bénéficiaires directs de l'intervention	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> - La Commune de Champorcher
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> : tenir des cours de formation sur les métiers traditionnels de la femme (tissage, confection) - Commune de Champorcher : mise à disposition de la structure « maison du métier » pour la réalisation de l'écomusée, réalisation des contrats pour le projet et la direction des travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures et réalisation de toutes les activités nécessaires pour la réalisation de l'écomusée

	Modalités et durées de l'intervention	- Aide pluriannuelle : 2003-2005 - Planification des dépenses à travers un plan divisé par ans et par activité - Les aides ne sont pas dégressives dans le temps, mais termineront avec la conclusion du projet
COMBIEN ?		- Somme allouée (€) : 132.500 - Taux de financement (%) : 50 - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	EU
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : l'Union européenne s'est occupé seulement de financer 50% du projet et contrôler les aspects financiers -administratifs
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Aides pour de l'investissement : contribution de 50% du coût du projet
	Bénéficiaires directs de l'intervention	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i> - La Commune de Champorcher
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	- La Coopérative <i>Lou Dzeut</i>: tenir des cours de formation sur les métiers traditionnels de la femme (tissage, confection) - Commune de Champorcher : mise à disposition de la structure « maison du métier » pour la réalisation de l'écomusée, réalisation des contrats pour le projet et la direction des travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures et réalisation de toutes les activités nécessaires pour la réalisation de l'écomusée
	Modalités et durées de l'intervention	- Aide pluriannuelle : 2003-2005 - Planification des dépenses à travers un plan divisé par ans et par activité - Les aides ne sont pas dégressives dans le temps, mais termineront avec la conclusion du projet
COMBIEN ?		- Somme allouée (€) : 132.500 - Taux de financement (%) : 50 - Pas de plafond de financement

2. Questions Complémentaires

A. Niveau de précision dans la définition de l'intervention

L'aide de la collectivité territoriale est affectée à l'ensemble du projet dans sa globalité.

B. Cadre de l'intervention

L'aide accordée est dans le cadre d'un projet européen du programme Interreg III B 2000-2006 Espace Alpin.

C. Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Il y a eu une collaboration tout au long du projet entre la Commune de Champorcher et l'Assessorat des activités productives et politiques du travail.

D. Intervention non financière

Apport d'informations, de conseils, soutien moral.

4.3 – Questions générales (cas de l'intervention de plusieurs collectivités)

L'Assessorat des activités productives et politiques du travail et la Commune de Champorcher ont suivi les aspects techniques et administratifs de tout le projet tandis que l'État italien et l'EU se sont occupée de financer le projet et de contrôler les aspects administratifs - financiers.

4.4 – Bilan financier

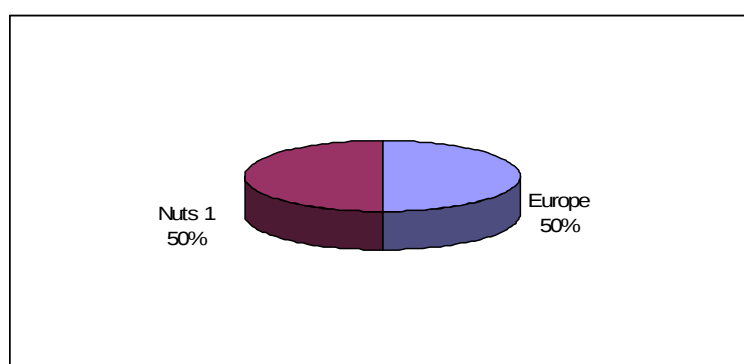
Parts des différentes aides et de l'autofinancement

2003	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)	25.000	25.000					
Part (%)	50	50					

2004	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)	82.500	82.500					
Part (%)	50	50					

2005	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)	25.000	25.000					
Part (%)	50	50					

2003-2004-2005	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)	132.500	132.500					
Part (%)	50	50					



5 – Analyse de l'intervention des collectivités territoriales dans le projet

5.1 – Efficacité de l'intervention des collectivités territoriales

✕ Les objectifs du projet prévus ont-ils été atteints ?

Objectifs	Réponse
Diversifier les opportunités de travail surtout pour les femmes	Entièrement atteint
Créer des synergies entre artisanat et tourisme pour augmenter l'occupation dans le secteur de l'artisanat textile surtout pour les nouvelles générations	Entièrement atteint
Valoriser la culture traditionnelle des femmes comme moteur de développement touristique	Entièrement atteint

✕ Environnement du projet :

- Y a-t-il eu des facteurs liés à l'environnement qui ont empêchés la réalisation des objectifs ? Non
- Y a-t-il d'autres politiques ou réglementations (politiques nationales...) qui ont un effet défavorable pour la réalisation des objectifs ? Non

Efficacité : bonne

5.2 Pertinence des modalités d'intervention des collectivités territoriales.

- La nature de l'aide (pour l'investissement, l'animation...) était-elle adaptée ? Oui, même si une partie des travaux de restructuration devront être faits avec d'autres financements
- Les modalités et la durée choisies (aides annuelles, pluriannuelles) étaient-elles adaptées ? Oui pour la réalisation des activités et des interventions, plus de temps aurait été nécessaire pour les aspects administratifs - financiers
- Les moyens financiers accordés (taux de financement) étaient-ils suffisants et pertinents ? Etaient-ils trop élevés ? Ils étaient pertinents et suffisants pour les activités prévues, mais pour obtenir une intervention complète d'autres financements seront nécessaires, surtout pour terminer la restructuration du premier étage de la « maison du métier », qu'aujourd'hui au rez-de-chaussée loge l'écomusée
- La coordination entre les interventions des différentes collectivités territoriales était-elle bonne et suffisante ; les interventions étaient-elles cohérentes entre elles ? Oui
- L'intervention des collectivités territoriales correspondait-elle aux besoins des porteurs de projet ? Correspondait-elle à la phase de vie du projet (démarrage, rythme de croisière...) ? Oui
- Que se serait-il passé sans l'intervention des collectivités territoriales ? Pas de projet du tout, le projet serait différent (en quoi)... Sans cette intervention le projet aurait été pensé de façon globale, comme une intervention unique, surtout pour les travaux sur la structure de la « maison du métier », mais probablement, pour des raisons financières, n'aurait pas encore été réalisé
- L'aide des collectivités territoriales était-elle trop contraignante pour les porteurs de projet / ou leur laissait-elle trop de marges de manœuvre ? Bonne collaboration entre les collectivités territoriales et le porteur de projet
- L'intervention des collectivités territoriales est-elle considérée comme simple ou trop compliquée ? Les activités des collectivités territoriales n'étaient pas compliquées, l'unique chose compliquée étaient les temps administratifs
- Quels sont les moyens mis en œuvre par les collectivités territoriales pour évaluer la pertinence de leurs interventions après coup (étude, diagnostic...). L'unique évaluation a été un plan financier en phase de adjudication

Pertinence des interventions : bonne

5.3 – Le suivi

- ✘ **Type de suivi** : l'Assessorat des activités productives et politiques du travail a suivi les aspects administratifs et comptables des comptes rendus, la Commune a suivi : réalisation des contrats pour le projet et la direction des travaux, approbation du projet, adjudication, paiement des factures pour un total de 165.000 euro
- ✘ **Fréquence des rencontres** : l'Assessorat des activités productives et politiques du travail et la Commune de Champorcher se rencontraient environ 3 fois par ans
- ✘ **Qualité des relations et de la collaboration entre les autorités locales et les porteurs de projet**
Les relations ont été bonnes soit du point de vue de l'Assessorat des activités productives et politiques du travail que de la Commune de Champorcher

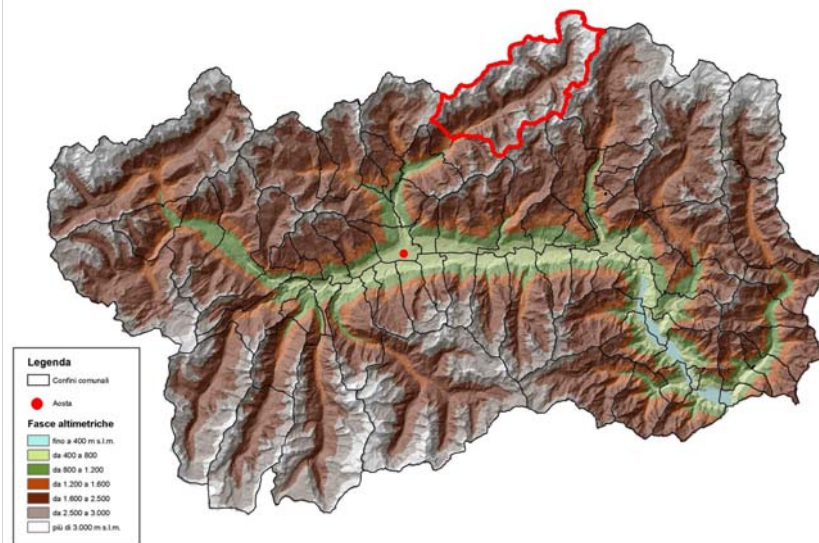
Le suivi est : bon

5.4 – Efficience de l'intervention des collectivités territoriales

Les porteurs n'ont pas individué des indicateurs pour évaluer l'efficience des interventions.

1- Fiche de description du territoire : Bionaz

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Bionaz se trouve dans la Vallée de Valpelle
- Altitude 1.600 m
- Surface du territoire 142,82 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 243 habitants
- Densité 1,7 habitants / km²
- Evolution démographique : négative (solde naturel 0, solde migratoire -1)⁴¹
- Répartition de la population active par secteur d'activité⁴² :
 - agriculture 51,85% (126 préposés)
 - industrie 1,65% (4 préposés)
 - énergie 2,06% (5 préposés)
 - commerce 0,82% (2 préposés)
 - construction 2,88% (7 préposés)
 - tourisme 4,11% (10 préposés)
 - autres services 0,82% (2 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Bionaz appartient à la Communauté de montagne Grand Combin (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Leader+, Objectif 2, Phasing out et Objectif 3

⁴¹ Bilan démographique 2002

⁴² Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit, tissu : velours (*landzettes*)

Présentation du produit et de la filière

Description du produit⁴³

- ✗ **Type de produit et description du produit** : costume typique de quelques Communes de la Vallée d'Aoste composé par : une redingote et un pantalon en velours ornés avec des paillettes cousues à forme de fleur et des miroirs, un chapeau orné avec des fleurs en plastique et des miroirs, une ceinture avec des petit grelots et une queue de cheval à la main
- ✗ **Bref historique du produit** : costume qui rappelle les uniformes de l'époque napoléonienne ; au cours des 50 dernières années les costumes se sont enrichis de décorations
- ✗ **Spécificité, lien au territoire** :
 - **Aire de production** : production familiale et quelques couturières distribuées sur différentes Communes (Ex. Bionaz, Nus, Etroubles...)
- ✗ **Label** : les *landzettes* n'ont pas de signe de qualité

Description de la filière

- ✗ A partir des informations qu'on nous a données, on a pu comprendre que les costumes des *landzettes* sont produits par les personnes qui participent au Carnaval elles-mêmes ou bien par les grand-mères ou d'autres personnes de la famille; cela fait qu'on ne peut pas avoir des chiffres d'affaires ni un volume de la production ni le nombre précis des producteurs des *landzettes*
- ✗ **Aire de commercialisation/ distribution du produit** : le produit n'est fait qu'à la demande et les clients sont normalement les personnes qui participent au Carnaval des Communes qui utilisent ce costume (Allein, Doues, Bionaz, Bosses, Saint-Christophe (Sorreley), Valpelline, Saint-Oyen, Ollomont, Roisan, Gignod, Aoste (Signaye))
- ✗ **Origine de la matière première** : le velours comme les paillettes et les fleurs en plastique n'ont pas une origine précise, on les achète dans quelconque magasin de tissu. La queue doit être une queue de cheval

⁴³ Interview à Alexis Bétemps

3 – Fiche de description du « Projet Carnaval⁴⁴ »

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

✖ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet : les écoles primaires de Gignod et Valpelline ont adhéré au projet SOCRATES/Comenius 1 sur le sujet « Personnages et animaux mythologiques dans l'Europe de XXI siècle », en particulier sur les personnages et les animaux liés au Carnaval

✖ **Description de la structure porteuse** du projet :

- o Nom de la structure : Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin »
- o Qui sont les porteurs de projet : les élèves de l'Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » et leurs professeurs
- o Statut de la structure : c'est une structure publique, non commerciale
- o Date de création 1974
- o Objet : éducation et formation
- o Budget général de la structure (de l'organisation) : 220.000,00 €

✖ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**

Aucune difficulté n'a été rencontrée dans le cadre de ce projet.

✖ **Atouts rencontrés liés au contexte**

- o Patrimoine culturel : le Carnaval est une manifestation encore très présente et actuelle dans le territoire de la Communauté de Montagne Grand Combin
- o Spécificité des costumes du Carnaval de la Coumba Frèide (les *landzettes*)
- o Spécificité des modes de production et de transformation du costume
- o Notoriété/ image du produit dans le contexte local

Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ? Oui, car le Carnaval de la Coumba Frèide rappelle le passage de Napoléon et de ses troupes à travers le Col du Grand-Saint-Bernard, en mai 1800, et les costumes seraient la transformation allégorique ou ironique des uniformes des soldats français.

Contenu du projet :

✖ **Objectifs généraux :**

Représenter l'expérience que les élèves vivent sur le Carnaval : les activités prévoient une approche didactique et expressive, ainsi que la participation des associations locales qui s'occupent du Carnaval et la disponibilité des familles à fournir la documentation existante.

Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet ?

Oui, dans le projet les suivants objectifs sont décrits :

- Réaliser la continuité à l'intérieur de l'Institution entre les différents niveaux de l'école et avec le territoire
- Stimuler et développer chez l'enfant le passage de la culture vécue, qui vient de l'expérience de la vie, à la culture en tant que reconstruction intellectuelle

⁴⁴ Institution scolaire du Grand Combin, *Lo Carnaval de la Coumba Frèide*, Communauté de Montagne Grand Combin, AIAT – Syndicat d'Initiatives du Grand-Saint-Bernard, 2004
Interview à un des professeurs qui a suivi le projet (Lucia Levêque)

- Engager l'enfant à construire son identité culturelle à partir de la prise de conscience de la réalité dans laquelle il vit

✂ **Objectifs opérationnels** : moyens mis en œuvre en matière de :

- o Structuration et mobilisation des acteurs : participation des associations locales (comités du Carnaval et comités des traditions) qui s'occupent des manifestations du Carnaval ; participation des familles, collaboration des Bibliothèques communales et de la Communauté de Montagne Grand Combin
- o Moyens pour soutenir/ préserver les savoir-faire : réalisation d'une exposition collective, au Musée du Carnaval de la Maison Ayez, à Allein, des ouvrages des élèves de l'Institution scolaire (école maternelle, école primaire et collège) ; publication d'un texte sur les activités effectuées et sur les documents retrouvés ; réalisation des spectacles des élèves ; réalisation de jeux ayant comme sujet le Carnaval (memory, puzzles, questions, jeux de cartes, domino...)

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales⁴⁵

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
Région autonome Vallée d'Aoste-Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin »	NUTS 2
Communauté de Montagne Grand Combin	NUTS 4
Commune de Allein	NUTS 5
Commune de Gignod, Etroubles, Saint-Oyen, Saint-Rhémy-en Bosses, Doues, Valpelline, Ollomont, Oyace et Bionaz-bibliothèque	NUTS 5
AIAT (Azienda di Infomazione e Accoglienza Turistica)-Syndicat d'initiative du Grand Saint-Bernard	

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Région autonome Vallée d'Aoste-Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » (NUTS 2)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	- Mobilisation des acteurs de la filière : tous les acteurs de la filière ont participé à ce projet en apportant leurs connaissances, leurs histoires... : les familles, les comités de Carnaval, les bibliothèques... - Recherche : l'Institution scolaire a suivi toute la partie didactique avec les élèves à partir de la recherche des informations jusqu'à la réalisation de dessins et objets
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Aides pour l'animation du projet : l'Institution scolaire a suivi toute la partie didactique avec les élèves et la partie de réalisation du livre et de l'exposition surtout à travers la contribution des professeurs

⁴⁵ Source : interview à un des professeurs qui a suivi le projet (Lucia Levêque)

	Bénéficiaires directs de l'intervention	Les bénéficiaires ont été les élèves des écoles de l'Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » (école maternelle, école primaire et collège) et les familles de la Communauté de Montagne Grand Combin
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Les bénéficiaires ont dû participer activement aux activités didactiques liées au projet.
	Modalités et durées de l'intervention	Aides annuelles : les écoles ont travaillé à ce projet pendant une année scolaire (septembre 2003-juin 2004), la préparation du projet (mars-septembre 2003), la réalisation du livre et de l'exposition (juin-décembre 2004) ont pris une année de plus mais seuls les professeurs, la Communauté de Montagne et les Communes ont été engagés pendant cette deuxième année
COMBIEN ?		Somme allouée : 0 €

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Communauté de Montagne Grand Combin (NUTS 4)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	La Communauté de montagne a financé en partie la réalisation du livre et du jeu
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour l'investissement : la Communauté de Montagne a financé en partie la réalisation du livre et du jeu - Apport d'une main-d'œuvre qualifiée : une partie du personnel de la Communauté de montagne a mis à disposition ses compétences pour soutenir quelques aspects du projet (rédaction du livre, aspect administratif -financier)
	Bénéficiaires directs de l'intervention	Les bénéficiaires ont été les élèves des écoles de l'Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » (école maternelle, école primaire et collège) et les familles de la Communauté de Montagne Grand Combin
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Les bénéficiaires ont dû participer activement aux activités didactique liées au projet.
	Modalités et durées de l'intervention	Aides annuelles : les écoles ont travaillé à ce projet pendant une année scolaire (septembre 2003-juin 2004), la préparation du projet (mars-septembre 2003), la réalisation du livre et de l'exposition (juin-décembre 2004) ont pris une année de plus mais seuls les professeurs, la Communauté de Montagne et les Communes ont été engagés pendant cette deuxième année

COMBIEN		Somme allouée : 10.000 € Taux de financement : 66%
---------	--	---

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Commune d'Allein (NUTS 5)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Collaboration dans la réalisation de l'exposition à Maison Ayez
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Aides pour l'animation du projet : la Commune de Allein a mis à disposition sa « Maison Ayez » pour la réalisation de l'exposition du matériel produit dans le cadre du projet et pour la présentation du livre
	Bénéficiaires directs de l'intervention	Les bénéficiaires ont été les élèves des écoles de l'Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » (école maternelle, école primaire et collège) et les familles de la Communauté de Montagne Grand Combin
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Les bénéficiaires ont dû participer activement aux activités didactiques liées au projet.
	Modalités et durées de l'intervention	Aides annuelles (2004)
COMBIEN		Somme allouée : 0 €

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Commune de Gignod, Etroubles, Saint-Oyen, Saint-Rhémy-en Bosses, Doues, Valpelline, Ollomont, Oyace et Bionaz-bibliothèque (NUTS 5)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Toutes les Communes concernées par le projet, à travers les bibliothèques, ont organisés et financé des cours de graphique et musique
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour de l'investissement : les bibliothèques ont financé les cours de graphique et musique - Aides pour l'animation du projet : les bibliothèques ont organisé les cours de graphique et musique
	Bénéficiaires directs de l'intervention	Les bénéficiaires ont été les élèves des écoles de l'Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » (école maternelle, école primaire et collège) et les familles de la Communauté de Montagne Grand Combin
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Les bénéficiaires ont dû participer activement aux activités didactiques liées au projet.
	Modalités et durées de l'intervention	Aides annuelles
COMBIEN		Somme allouée : 0 €

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	AIAT du Grand Saint-Bernard
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : l'AIAT à financé en partie la réalisation du livre et du jeu
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Aides pour l'investissement : l'AIAT à financé en partie la réalisation du livre et du jeu
	Bénéficiaires directs de l'intervention	Les bénéficiaires ont été les élèves des écoles de l'Institution scolaire « Comunità Montana Grand Combin » (école maternelle, école primaire et collège) et les familles de la Communauté de Montagne Grand Combin
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Les bénéficiaires ont dû participer activement aux activités didactiques liées au projet.
	Modalités et durées de l'intervention	Aides annuelles : les écoles ont travaillé à ce projet pendant une année scolaire (septembre 2003-juin 2004), la préparation du projet (mars-septembre 2003), la réalisation du livre et de l'exposition (juin-décembre 2004) ont pris une année de plus mais seuls les professeurs, la Communauté de Montagne et les Communes ont été engagés pendant cette deuxième année
COMBIEN		Somme allouée : 5.000 € Taux de financement : 34 %

2. Questions Complémentaires

A. Niveau de précision dans la définition de l'intervention

Les collectivités territoriales se sont occupées de l'ensemble du projet dans sa globalité mais chaque collectivité a eu un rôle différent : la Communauté de Montagne a financé les activités des élèves de l'Institution scolaire, les Communes ont organisé et financé la formation à travers les bibliothèques et toutes les collectivités ensemble ont géré la dernière partie du projet : la publication du livre et du jeu et l'exposition.

B. Cadre de l'intervention

L'aide accordée est une aide « spécifique » de politique locale dédiée à ce projet uniquement.

C. Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Il y a eu une parfaite collaboration entre les collectivités territoriales et le porteur de projet, toutes les actions ont été définies ensemble.

D. Intervention non financière

Toutes les collectivités territoriales concernées ont donné aussi un apport non financier : information, conseil, soutien moral...

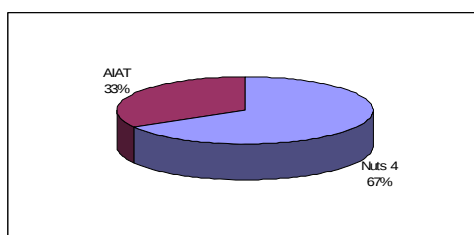
4.3 – Questions générales (cas de l'intervention de plusieurs collectivités)

Les collectivités territoriales se sont occupées de l'ensemble du projet dans sa globalité mais chaque collectivité a eu un rôle différent : la Communauté de Montagne a financé les activités des élèves de l'Institution scolaire, les Communes ont organisé et financé la formation à travers les bibliothèques et toutes les collectivités ensemble ont géré la dernière partie du projet : la publication du livre et du jeu et l'exposition. Le sujet le plus engagé était quand même l'Institution scolaire.

4.4 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	AIAT	
Montants (€)					10.000	5.000	
Part (%)					67	33	



5 – Analyse de l'intervention des collectivités territoriales dans le projet ⁴⁶

5.1 – Efficacité de l'intervention des collectivités territoriales

Les objectifs du projet prévus ont-ils été atteints ?

Objectifs	Réponse
Réaliser la continuité à l'intérieur de l'Institution entre les différents niveaux de l'école et avec le territoire	Entièrement atteint Détails : les élèves de l'école maternelle, l'école primaire et le collège ont travaillé sur le même sujet pendant une année et soit le livre que l'exposition représente le travail des trois niveaux
Stimuler et développer chez l'enfant le passage de la culture vécue, qui vient de l'expérience de la vie, à la culture en tant que reconstruction intellectuelle	Entièrement atteint Détails : les élèves de l'école maternelle, l'école primaire et le collège à travers la recherche ont pu connaître l'histoire et la technique qui il y a autour de quelque chose qu'ils connaissaient déjà très bien, le Carnaval
Engager l'enfant à construire son identité culturelle à partir de la prise de conscience de la réalité dans laquelle il vit	Entièrement atteint Détails : les élèves de l'école maternelle, l'école primaire et le collège à travers ce projet on pu approfondir quelque chose qui déjà appartenait à leur identité culturelle

Y a-t-il eu des objectifs non prévus à l'origine qui ont été atteints ? Non

Environnement du projet :

- Y a-t-il eu des facteurs liés à l'environnement qui ont empêché la réalisation des objectifs ? Non
- Y a-t-il d'autres politiques ou réglementations (politiques nationales...) qui ont un effet défavorable pour la réalisation des objectifs ? Non

Efficacité : bonne

⁴⁶ Interview à un des professeurs qui a suivi le projet (Lucia Levêque)

5.2 Pertinence des modalités d'intervention des collectivités territoriales

- La nature de l'aide (pour l'investissement, l'animation...) était-elle adaptée ? Oui
- Les modalités et la durée choisies (aides annuelles, pluriannuelles) étaient-elles adaptées ? Oui
- Les moyens financiers accordés (taux de financement) étaient-ils suffisants et pertinents ? Oui
- La coordination entre les interventions des différentes collectivités territoriales était-elle bonne et suffisante ; les interventions étaient-elles cohérentes entre elles ? Oui
- L'intervention des collectivités territoriales correspondait-elle aux besoins des porteurs de projet ? Correspondait-elle à la phase de vie du projet (démarrage, rythme de croisière...) ? Oui
- Que se serait-il passé sans l'intervention des collectivités territoriales ? Seule l'exposition aurait été faite, pas de livre et pas de jeu
- L'aide des collectivités territoriales était-elle trop contraignante pour les porteurs de projet / ou leur laissait-elle trop de marges de manœuvre ? Juste
- L'intervention des collectivités territoriales est-elle considérée comme simple ou trop compliquée ? Simple
- Quels sont les moyens mis en œuvre par les collectivités territoriales pour évaluer la pertinence de leurs interventions après coup (étude, diagnostic...). Aucun moyen d'évaluation

Pertinence des interventions : bonne

5.3 – Le suivi

- ✗ **Type de suivi** : administratif et comptable de la part de la Communauté de Montagne
- ✗ **Fréquence des rencontres** : avec les porteurs de projet, déplacement sur le terrain... : 3-4 fois par ans pendant l'activité normale, 2-3 fois par semaine dans la période de rédaction du livre
- ✗ **Qualité des relations et de la collaboration entre les autorités locales et les porteurs de projet** : soit du point de vue des porteurs de projet, soit du point de vue des collectivités territoriales, il y a eu un bon climat de collaboration avec l'autre sujet

Le suivi est : bon

5.4 – Efficience de l'intervention des collectivités territoriales

Les porteurs n'ont pas individué des indicateurs pour évaluer l'efficience des interventions.

3. Produits touristiques s'appuyant soit sur patrimoine culturel soit sur patrimoine naturel : l'eau et le tourisme

3.1. Description

L'eau depuis toujours a eu un rôle central pour l'économie et le développement de la Région autonome Vallée d'Aoste ; avant tout pour soutenir le secteur agricole et artisanal et ensuite l'industrie : il ne faut pas oublier qu'avant l'invention du moteur à combustion, l'unique force motrice et mécanique disponible sur le territoire était l'eau.

Aujourd'hui l'eau a encore un rôle important dans la Région, non seulement pour l'agriculture et la production d'énergie hydroélectrique, qui au cours des années se sont développée selon les nouvelles technologies, mais aussi pour le développement d'activités touristiques autour de cet élément. En particulier dans les Communes étudiées on retrouve trois exemples très différents, mais en même temps semblables, de développement d'activités touristiques autour de l'élément eau.

Le lac de Lod⁴⁷

Le lac de Lod se trouve dans la Commune de Chamois à 2.020 mètres sur le niveau de la mer, ce petit lac de montagne pendant l'hiver est gelé mais en été se transforme dans un petit lac de montagne qu'on peut simplement rejoindre à pied. Pour soutenir le développement du tourisme en été dans cet endroit, depuis 1987 une aire pique-nique a été prédisposée autour du lac : une surface totale de environ 0,5 hectare avec une capacité d'accueil de environ 204 personnes, 34 tables, 15 foyers, 3 fontaines et 2 toilettes dans un même bâtiment.



Figure 14, 15 -Lac de Lod en hiver et en été

⁴⁷ www.regione.vda.it/risorsenaturali/areeatrezzate

Les parcours des moulins⁴⁸

Dans la Commune de La Magdeleine se trouve un groupe de huit moulins alimentés par l'eau du même ru. Ces moulins (parmi lesquels il y en a certains encore en fonction) autrefois étaient employés pour broyer les céréales (orge, avoine, blé...), qui dans le passé poussaient vigoureux dans les campagnes de ce village. La farine produite était employée pour faire le pain noir qui était cuit dans les quatre fours des hameaux et c'était l'aliment principal de la population locale. Sept des huit moulins ont été récemment restaurés et un parcours qui permet de visiter tous les moulins a été créé.

Pour valoriser le parcours des expositions à l'intérieur des moulins ont été préparées avec la collaboration de la population. Actuellement l'accès au parcours et la visite des moulins sont gratuits.

Aujourd'hui la Commune de la Magdeleine a quelque chose de nouveau à offrir aux touristes.



Figure 16, 17, 18, 19 - Le parcours des moulins de La Magdeleine

⁴⁸ www.comune.la-magdeleine.ao.it et interview à la personne qui a écrit le projet (Tiziana Thiébat)

La gorge de Ratus (Pontboset)⁴⁹

La Vallée de Champorcher est sillonnée par le torrent Ayasse qui au cours des siècles a creusé des gorges et des gouffres en créant un paysage unique et un environnement très suggestif.

Dans la Commune de Pontboset un parcours avec itinéraires et pancartes qui conduit à la gorge de Ratus a été créé.



Figure 20 - Parcours qui conduit à la Gorge de Ratus

Depuis toujours les gorges, effroyables gouffres avec leurs obscurs et mystérieux recoins dans lesquels précipitent avec un fracas étourdissant des torrents impétueux, ont stimulé l'imagination populaire qui en fait la demeure de nombreuses et terrifiantes légendes avec, comme protagonistes, monstres, démons, fées belles et méchantes.

Souvent lieu de passage obligé, ces profondes gorges ont assumé grâce à des ponts à l'architecture audacieuse, le rôle essentiel de moyen de communication entre les deux rives opposées des vallées.

Ainsi comme les habitants qui les vivent avec une telle terreur qui les pousse à les appeler les «enfers», les premiers voyageurs étrangers à la recherche d'émotions dans les aspects grandioses et sauvages des Alpes en furent fascinés au point de les reproduire avec une grande habileté dans leurs dessins et les décrire minutieusement dans leurs cahiers de voyage.

Elles ne sont pas toutes effroyables les gorges valdôtaines, quelques-unes se trouvent sur des roches cristallines à structure géométrique régulière et forment de longs couloirs qui suivent des bassins d'eau limpide et des plateformes accessibles.

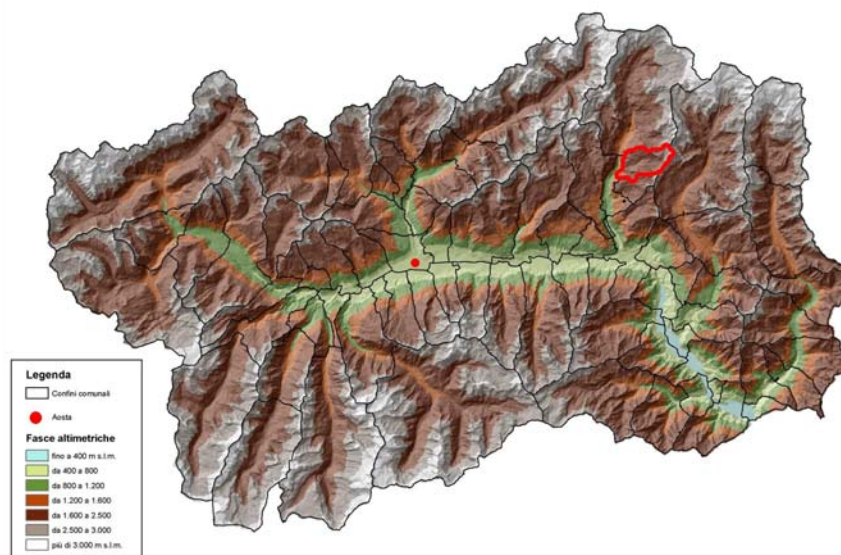
D'autres creusent profondément la roche plus irrégulière et plus facile à la dissolution, donnant lieu à des «gouffres effroyables » obscurs et écumants. Dans le cas de Pontboset le plus spectaculaire s'appelle « Orrido de Ratus », dans le temps passage obligé pour aller au Sanctuaire de Rétempio, et demeure d'une fée qui chaque dimanche se montre sur la rive du torrent, et coiffe ses longs cheveux dorés.

⁴⁹ Interview aux référents de la Commune de Pontboset Luca Pitet et Pia Zancani

3.2. Fiche de description et d'analyse des études de cas

1- Fiche de description du territoire : Chamois

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Chamois se trouve dans la Vallée de Valtournenche
- Altitude 1.815 m
- Surface du territoire 14,49 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 92 habitants
- Densité 6,35 habitants / km²
- Evolution démographique: négatif (solde naturel -1, solde migratoire 0)⁵⁰
- Répartition de la population active par secteur d'activité⁵¹ :
 - agriculture 54,35% (50 préposés)
 - commerce 1,08% (1 préposés)
 - construction 6,52% (6 préposés)
 - tourisme 15,22% (14 préposés)
 - transport et communication 7,61% (7 préposés)
 - autres services 1,08% (1 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Chamois appartient à la Communauté de Montagne Mont Cervin (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Objectif 2, Phasing out, Objectif 3 et Leader +

⁵⁰ Bilan démographique 2002

⁵¹ Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit, ressources en eau : surface équipée lac de Lod

Présentation des produits touristiques :

- ✗ **Type de patrimoine mis en valeur** : patrimoine naturel
- ✗ **Description rapide de ce patrimoine** : petit lac alpin entouré d'une forêt d'épicéas et de mélèzes
- ✗ **Description du produit touristique mettant en valeur ce patrimoine⁵²** : surface équipée située au bord du lac à 2.020 mètres sur le niveau de la mer qui se développe sur une surface totale d'environ 0,5 hectare. Principale caractéristique : capacité d'accueil d'environ 204 personnes, 34 tables, 15 foyers, 3 fontaines et 2 toilettes dans un même bâtiment. La surface du Lac de Lod a été une des premières (1987) construites avec la loi régionale 65/1987
- ✗ **Réseau : les différents acteurs impliqués** : la Commune de Chamois est propriétaire de l'aire et la Société de services « Chamois servizi » s'occupe de la gestion
- ✗ **Contexte touristique du territoire**: la Commune de Chamois est située à 1815 mètres dans la moyenne Vallée du Cervin ; cette localité est reliée au fond de la vallée seulement par un téléphérique qui part de Buisson, hameau de Antey-Saint-André. Chamois propose d'autres activités pour ses visiteurs : un domaine skiable appréciable, des randonnées, des manifestations culturelles et touristiques organisées par l'Association Ensemblo a Tzamoue-Ensemble a Chamois.
Nombreuses petites Communes aux alentours de Chamois (La Magdeleine Antey-Saint-André, Torgnon, Châtillon, Valtournanche) offrent des activités pour les touristes, en particulier on souligne l'importance de Valtournanche qui offre de nombreuses excursions en été dans un contexte naturel unique et un domaine skiable exemplaire ouvert toute l'année

⁵² www.regione.vda.it/risorsenaturali/areeatrezzate

3 – Fiche de description du projet : « ...gestion des surfaces équipées... », LR 65/1987

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

✘ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet : l'article 2 de la loi régionale 65/1987 définit que « l'Assessorat à l'Agriculture, Forêts et Environnement pourvoit à la préparation de surfaces touristiques pour l'hospitalité...dans des ensembles boisés de propriété de la Région, ou bien d'autres collectivités, qui en feraient expressément la demande ». La loi 65/1987 naît pour favoriser l'aménagement et l'entretien des terrains boisés ; en particulier la Commune de Chamois a été une des premières Communes à demander une surface équipée pour valoriser et préserver l'environnement aux alentours du Lac de Lod et promouvoir un tourisme respectueux de la nature

✘ Description de la **structure porteuse** du projet:

- o Nom de la structure : Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles
- o Qui sont les porteurs de projet? Les techniciens de l'administration régionale
- o Statut de la structure : c'est une collectivité locale, il s'agit d'une structure non commerciale
- o Date de création : 1948
- o Objet :
 - Département de l'agriculture
 - Coordonne les rapports avec le Ministère des politiques agricoles et avec l'Union européenne
 - Gère le système des entreprises agricoles (y compris le carnet de bord des exploitations et la cartographie pédologique) et procède au contrôle et au suivi des règlements communautaires
 - S'occupe de la gestion administrative et comptable du personnel recruté au sens de la convention collective des travailleurs agricoles
 - Dirige le périodique "L'informateur agricole"
 - Département des ressources naturelles et du Corps forestiers
 - Assure la gestion administrative et comptable des opérateurs forestiers
 - Gère les missions spéciales
 - Organise et gère toutes les activités du Corps forestier valdôtain, dans le cadre des compétences attribuées au dit corps au sens des dispositions nationales et régionales en vigueur
 - Diffuse les informations relatives à son action et veille à l'information et à la sensibilisation du public dans plusieurs domaines : forêts, incendies, flore, faune, minéraux, parcs, espaces naturels protégés et jardins botaniques alpins
 - Gère les procédures d'attribution des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services du Département
 - Diffuse les informations relatives à son action et veille à l'information et à la sensibilisation du public dans plusieurs domaines : forêts, incendies, flore, faune, minéraux, parcs, espaces naturels protégés et jardins botaniques alpins
 - Procède au contrôle préalable de légalité sur les actes du Consortium régional pour la protection, la promotion et la pratique de la pêche, du Comité régional de la gestion de la chasse et de l'établissement gestionnaire du Parc naturel du Mont-Avic

- Pourvoit au contrôle préventif de légalité sur les actes du Consortium régional pour la protection, la promotion et la pratique de la pêche et ceux du Comité régional de la gestion de la chasse
- o Budget général de la structure (de l'organisation) : 172.336.643,93€

✘Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?

- o Surcoûts : dans le cas spécifique de la Commune de Chamois il y a eu des surcoûts (environ 50% en plus) surtout liés à l'accessibilité limitée donc à des difficultés techniques pour le transport des matériaux... : la Commune de Chamois ne peut être rejointe que par un téléphérique et le Lac de Lod ne peut être rejoint qu'avec un télésiège à partir de Chamois ou bien à pied
- o Eloignement géographique du marché : les éléments qui constituent les surfaces équipées sont en partie construits directement par le porteur de projet et en partie achetés dans d'autres Régions du Nord de l'Italie ; l'éloignement du marché de la Région même et de la Commune de Chamois en particulier, explique une augmentation des coûts

Certaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ? Oui, les difficultés rencontrées sont liées à la situation de montagne.

✘Atouts rencontrés liés au contexte

- o Patrimoine naturel et culturel : le Lac de Lod, entouré d'une surface boisée dans un endroit sans voitures, est l'ambiance idéale pour le développement d'une surface équipée
- o Qualité/ spécificité / originalité du lieu : Chamois est la Commune habitée la plus haute d'Italie et d'Europe. En effet, cette localité est reliée au fond de la vallée seulement par un téléphérique : sa caractéristique unique c'est qu'on ne peut pas la rejoindre avec la voiture mais uniquement à pied ou en utilisant le téléphérique qui part depuis Buisson
- o Présence d'un marché local lié à l'activité touristique ou à l'urbanisation : le tourisme est l'activité principale dans la Commune de Chamois

Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ? Oui, les atouts rencontrés sont liés à la situation de montagne.

Contenu du projet :

✘Objectifs généraux

L'objectif est de développer un tourisme « contrôlé » et soutenable dans des zones boisées en limitant le tourisme libre.

Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet ?

Oui, le titre de la loi Régionale 65/1987 même défini l'objectif «...initiatives pour l'aménagement et l'entretien des pelouses publiques, et pour la **gestion** des **surfaces** et des parcours **équipés** »

- Pour les **produits touristiques**, moyens mis en œuvre en matière de
- o Mobilisation des acteurs du territoire: (art 4 LR 65/1987) "Les Communes dans le cadre territorial desquelles sont présents des surfaces équipées et des parcours de la santé, pourvoient à leur entretien ordinaire, de même qu'à leur gestion et surveillance"
 - o Mise en place d'outils de protection/restauration du patrimoine naturel : l'objectif de ce projet est de protéger les aires boisées
 - o Acquisition de connaissances pour la spécification du patrimoine, afin de le valoriser et le protéger (études, diagnostics...) : tout au long des années quelques éléments des surfaces équipées ont été construits directement par le porteur de projet à travers le personnel précaire ou saisonnier en conservant la typicité de construire les tables et les banquettes avec un moitié fût
 - o Communiquer, promouvoir: le porteur de projet s'occupe de promouvoir toutes les interventions faites dans le cadre de la LR 65/1987 à travers des brochures en trois langues (italien, français et anglais) et à travers le web-site (http://www.regione.vda.it/risorsenaturali/areeatrezzate/default_i.asp)
 - o Adaptation au marché: les éléments des surfaces équipées s'adaptent au marché et quand le marché change les surfaces changent aussi ; par exemple l'aire de Chamois, construite en 1987, va bientôt adapter ses services hygiéniques aux nouvelles lois surtout en termes d'adaptation aux personnes handicapées

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles (Région autonome Vallée d'Aoste)	NUTS 2

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles (Région autonome Vallée d'Aoste) (NUTS 2)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Les actions concrètes de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles sont : évaluation des demandes des collectivités qui veulent construire des surfaces équipées, descente sur les lieux et relation de faisabilité, insertion dans le plan de travail des interventions appropriées, projet et réalisation des interventions, inauguration et manutention extraordinaire. Par conséquent on peut identifier les suivantes actions spécifiques : - Mobilisation des acteurs de la filière : le personnel précaire ou saisonnier s'occupe de la construction de quelques éléments

		(banquette, table, fontaine) et des finitions des travaux; des entreprises locales réalisent les bâtiments - Gestion/ amélioration de la qualité du produit : grâce à l'intervention de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles toutes les surfaces équipées du Vallée d'Aoste sont construites selon des standards qui donnent une certaine uniformité. L'emploi de matériaux locaux est privilégié - Commercialisation du produit : l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles ne fait pas vraiment une commercialisation mais plutôt une promotion à travers des brochures trilingues et un site web - Capacité d'investissement : l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles finance à 100% les interventions et la manutention extraordinaire et à 95% les dépenses supportées par les Communes pour l'entretien ordinaire, la gestion et la surveillance
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour de l'investissement : 100% pour les interventions et la manutention extraordinaire et 95% pour les dépenses supportées par les Communes pour l'entretien ordinaire, la gestion et la surveillance - Aides pour l'animation du projet : promotion à travers des brochures trilingues et un site web - Apport d'une main-d'œuvre qualifiée : le personnel précaire ou saisonnier s'occupe de la construction de quelques éléments (banquettes, tables, fontaines) de façon artisanale
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	- Concession des terrains pour la construction des surfaces équipées - Entretien ordinaire, gestion et surveillance à conclusion des travaux
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles (3 ans) : la réalisation de la surface se développe sur 3 ans, les aides pour l'entretien extraordinaire et ordinaire, la gestion et la surveillance se développent pour toute la vie de la surface - Planification des dépenses : il y a un plan des dépenses divisé par année et par action - Contractualisation avec les bénéficiaires : après l'inauguration de la surface équipée l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles consigne officiellement, à travers une lettre, la surface à la Commune

COMBIEN ?		- Somme allouée (€) : la surface de Chamois coûterait aujourd'hui 200.000 €, en 1985 coûta 40.000 € - Taux de financement (%) : 100% (construction et entretien extraordinaire), 95% (entretien ordinaire, gestion et surveillance) - Plafond de financement : il n'y a pas de plafond de financement, quand le budget de l'an ne suffit pas pour l'intervention, les actions sont distribuées sur plusieurs années
-----------	--	---

2. Questions Complémentaires

A. Niveau de précision dans la définition de l'intervention

L'aide de la collectivité territoriale est affectée à l'ensemble du projet dans sa globalité.

B. Cadre de l'intervention

L'aide accordée correspond à un dispositif existant localement : la loi régionale 65/1987.

C. Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Il y a eu une collaboration entre collectivité territoriale et porteur du projet tout au long du projet.

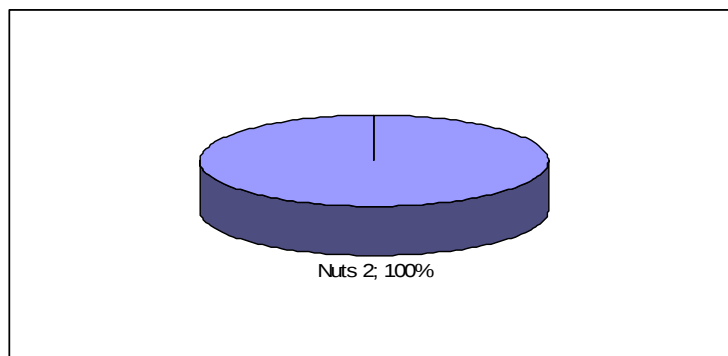
D. Intervention non financière

Assistance technique de la part du personnel de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles même après la consigne officielle de la surface équipée, promotion à travers des brochures trilingues et un site web.

4.4 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)			40.000				
Part (%)			100				



5 – Analyse de l'intervention des collectivités territoriales dans le projet.

5.1 – Efficacité de l'intervention des collectivités territoriales

✕ Les objectifs du projet prévus ont-ils été atteints ?

Objectifs	Réponse
Développer un tourisme « contrôlé » dans des zones boisées	Entièrement atteint
Développer un tourisme soutenable dans des zones boisées	Entièrement atteint
Imiter le tourisme libre dans des zones boisées	Entièrement atteint

✕ Y a-t-il eu des objectifs non prévus à l'origine qui ont été atteints ?

Non

✕ Environnement du projet :

- o Y a-t-il eu des facteurs liés à l'environnement qui ont empêché la réalisation des objectifs ?
La réalisation a été plus difficile que dans d'autres environnements puisque la Commune de Chamois ne peut être rejointe qu'avec un téléphérique donc le transport des matériaux et la gestion du personnel ont été plus difficiles.
- o Y a-t-il d'autres politiques ou réglementations (politiques nationales...) qui ont un effet défavorable pour la réalisation des objectifs ?
Non

Efficacité : bonne-moyenne

5.2 Pertinence des modalités d'intervention des collectivités territoriales.

- La nature de l'aide (pour l'investissement, l'animation...) était-elle adaptée ? Oui
- Les modalités et la durée choisies (aides annuelles, pluriannuelles) étaient-elles adaptées ? Oui, les parties administratives et les différents projets (préliminaire, définitif, exécutif) demandent des temps assez longs, pour cette raison trois années sont adaptées
- Les moyens financiers accordés (taux de financement) étaient-ils suffisants et pertinents ? Étaient-ils trop élevés ? Le taux de financement (100%) était suffisant et probablement sans le financement total le projet n'aurait pas eu lieu ; ce serait quand même bien de responsabiliser les bénéficiaires (Commune) en imposant un cofinancement, même petit
- L'intervention des collectivités territoriales correspondait-elle aux besoins des porteurs de projet ? Correspondait-elle à la phase de vie du projet (démarrage, rythme de croisière...) ? L'intervention des collectivités territoriales correspondait aux besoins des bénéficiaires (la Commune)
- Que se serait-il passé sans l'intervention des collectivités territoriales ? Sans l'intervention de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles probablement à Chamois en 1985 on n'aurait pas construit la surface équipée, au niveau régional sans l'intervention des collectivités territoriales probablement les Communes auraient construit des surfaces équipées mais de façon non coordonnée donc chaque surface aurait des éléments esthétiquement différents et probablement pour économiser on n'aurait pas conservé le moitié fût mais on aurait choisi des solutions industrielles qui moins s'adaptent au contexte montagneux
- L'aide des collectivités territoriales était-elle trop contraignante pour les porteurs de projet / ou leur laissait-elle trop de marges de manœuvre ? Dans ce cas le porteur de projet correspond à la collectivité territoriale

- L'intervention des collectivités territoriales est-elle considérée comme simple ou trop compliquée ? Juste
- Quels sont les moyens mis en œuvre par les collectivités territoriales pour évaluer la pertinence de leurs interventions après coup (étude, diagnostic...) ? Récolte des articles dans les journaux et (jusqu'à 1998) statistiques sur les présences

Pertinence des interventions : bonne

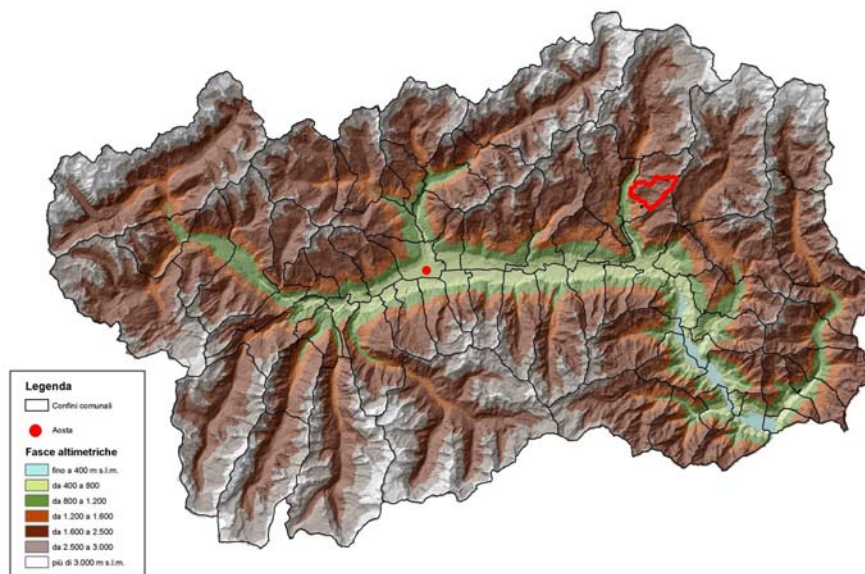
5.3 – Le suivi

- ✗ **Type de suivi** : administratif, comptable et technique
- ✗ **Fréquence des rencontres** : les techniciens de l'Assessorat agriculture et ressources naturelles et ceux de la Commune se rencontraient, pendant la période de projet (2^{ème} année), environ 1 fois par semaines
- ✗ **Qualité des relations et de la collaboration entre les autorités locales et les porteurs de projet** : bon rapport de collaboration entre Commune et Assessorat agriculture et ressources naturelles

Le suivi est : bon

1- Fiche de description du territoire : La Magdeleine

Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : La Magdeleine se trouve dans la Vallée de Valtournenche
- Altitude 1.664 m
- Surface du territoire 8,92 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 91 habitants
- Densité 10,2 habitants / km²
- Evolution démographique : positive; (solde naturel +3; solde migratoire +5)⁵³
- Répartition de la population active par secteur d'activité⁵⁴ :
 - agriculture 10,99% (10 préposés)
 - commerce 3,29% (3 préposés)
 - construction 15,38% (14 préposés)
 - tourisme 15,38% (14 préposés)
 - transport et communication 4,39% (4 préposés)
 - autres services 4,39% (4 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- La Magdeleine appartient à la Communauté de Montagne Mont Cervin (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Objectif 3 et Leader +

⁵³ Bilan démographique 2002

⁵⁴ Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit, ressources en eau : « Les Moulins : symboles des travaux et des peines d'Antan »

Présentation des produits touristiques⁵⁵ :

- ✗ **Type de patrimoine mis en valeur** : patrimoine historique-culturel-naturel
- ✗ **Description rapide de ce patrimoine** : groupe de huit moulins alimentés par l'eau du même ru. Ces moulins (parmi lesquels il y en a certains encore en fonction) étaient employés pour broyer les céréales (orge, avoine, blé...), qui dans le passé poussaient vigoureux dans les campagnes de ce village.
La farine produite était employée pour faire le pain noir qui était cuit dans les quatre fours des hameaux et c'était l'aliment principal de la population locale.
- ✗ **Description du produit touristique mettant en valeur ce patrimoine** : le projet « Les Moulins : symboles des travaux et des peines d'Antan (La Magdeleine) », valorise, à travers des expositions à l'intérieur des moulins préparées avec la collaboration de la population, les sept moulins qui ont été récemment restructurés. Actuellement l'accès au parcours et la visite des moulins sont gratuits.
Les moulins avaient été restructurés à partir de 1989 jusqu'à 1994 avec des financements Régionaux (FRIO, Fondo Regionale Investimento Occupazione, LR 51/86), en 2003 le parcours thématique a été réalisé grâce à l'opportunité de financement du Leader + PTO (Project Thématique Horizontal).
- ✗ **Réseau**: les acteurs impliqués sont : la Commune, les gens qui ont mis à disposition leurs vieux outils pour les expositions dans les moulins et les personnes qui font l'accueil aux moulins. On estime environ 12 acteurs principaux impliqués dans le projet ; une bonne partie de la population aussi (environ 30%) a participé activement à ce projet
- ✗ **Nombre de visiteurs par an** : 300 visiteurs
- ✗ **Chiffre d'affaires/an ; budget/an**: dans la première année d'ouverture (2005) les visites ont été gratuites, pour ce qui concerne les prochaines années un plan de gestion et promotion est en phase d'étude
- ✗ **Emploi** : 3 emplois directs (toutes des personnes du pays), 2 personnes s'occupent de l'accueil aux moulins et la troisième s'occupe de transmettre aux visiteurs son savoir-faire dans le domaine des céréales et des moulins. On prévoit pour les années à venir que ce projet pourra représenter une opportunité de travail pour d'autres personnes du pays à travers des activités reliées indirectement au parcours des moulins
- ✗ **Contexte touristique du territoire**: la Commune de La Magdeleine propose d'autres activités pour ses visiteurs : le parcours des anciens fours, les randonnées dans la montagne sauvage, un parcours de la santé, des spectacles pendant l'été, un site archéologique au pied du Mont Tantané, du ski de fond et des raquettes à neige pendant l'hiver. De nombreuses petites Communes aux alentours de La Magdeleine (Chamois, Antey-Saint-André, Torgnon, Châtillon, Valtournenche) offrent des activités pour les touristes, en particulier on souligne le patrimoine naturel de Valtournenche qui offre de nombreuses excursions en été et un domaine skiable exemplaire ouvert toute l'année

⁵⁵ www.comune.la-magdeleine.ao.it et interview à la personne qui a écrit le projet (Tiziana Thiébat)

3 – Fiche de description du projet : « Les Moulins : symboles des travaux et des peines d'Antan »⁵⁶

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

✘ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet : opportunité de financement du Leader +, PTO (Projet Thématique Horizontal)

✘ **Description de la structure porteuse** du projet :

- o Nom de la structure : Commune de La Magdeleine
- o Qui sont les porteurs de projet : les administrateurs
- o Statut de la structure : c'est une collectivité locale, il s'agit d'une structure non commerciale
- o Date de création : la Commune de La Magdeleine a été constituée en 1799
- o Objet (finalités de la structure): la Commune, dans le cadre de son autonomie, encourage le développement et le progrès civil, social et économique de sa communauté, en s'inspirant des principes, valeurs et objectifs de la Constitution italienne, des lois de l'État et de la Région, ainsi que des traditions locales⁵⁷
- o Budget général de la structure : 1.000.000 €

✘ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**

- o Peu de culture d'entreprise
- o Perte du savoir faire lié à l'utilisation des moulins
- o Difficultés d'accès à La Magdeleine car il y a une route étroite et très raide

Certaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ? Oui, en particulier celles relatives au dépeuplement et à la difficulté d'accès.

✘ **Atouts rencontrés liés au contexte**

- o Patrimoine naturel et culturel unique en Vallée d'Aoste et peut-être dans toutes les Alpes
- o Spécificité des produits : celui de La Magdeleine c'est le seul cas de huit moulins qui utilisent l'eau d'un même ru pour fonctionner
- o Présence d'un marché local lié à l'activité touristique

Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ? Oui, en effet sans la présence de l'eau et sans la culture des céréales on n'aurait jamais construit les moulins

Contenu du projet :

✘ **Objectifs généraux :**

Le projet a pour but la réalisation d'un parcours thématique concernant les moulins restaurés le long du ru, ainsi que la valorisation des bâtiments et du ru lui-même.

A l'aide de ce projet, on voudrait aussi inspirer à la population l'idée de créer des activités économiques collatérales pour développer la culture d'entreprise.

L'objectif de long terme est d'un côté de promouvoir un tourisme intéressé à la culture, à l'histoire mais même à la tranquillité, de l'autre côté de favoriser un

⁵⁶ Projet présenté au GAL et interview à la personne qui a écrit le projet (Tiziana Thiébat)

⁵⁷ Statut de la Commune

développement agricole alternatif du territoire en favorisant des activités agricoles liées à la filière grain-pain.

Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet ?

Les objectifs sont définis dans le projet même en particulier les points suivants sont soulignés dans le projet :

- Développement d'un tourisme intéressé à la culture, à l'histoire et à la tranquillité
- Développement agricole alternatif du territoire en promouvant le développement des activités agricoles de la filière grain-pain
- Enrichissement culturel et professionnel aux résidents
- Réduction du dépeuplement de la Commune

✂ Pour les **produits touristiques**, moyens mis en œuvre en matière de

- o Mobilisation des acteurs du territoire : des moments d'animation ont été réalisés avec les acteurs locaux et la population pour expliquer les objectifs du projet, la participation aux réunions et aux activités a été nombreuse
- o Mise en place d'outils de protection du patrimoine ou de sensibilisation : (moyens pour préserver la qualité du patrimoine concerné) réalisation de vidéos sur le travail dans les moulins et valorisation des outils qui étaient utilisés dans les moulins pour travailler les céréales, à travers des expositions
- o Acquisition de connaissances pour la spécification du patrimoine, afin de le valoriser et de le protéger : organisation de rencontres avec la population pour partager les différentes connaissances liées à l'histoire de la Commune et au savoir faire dans le domaine agricole, réalisation de vidéos pour faire connaître comment on travaillait les céréales dans les moulins
- o Promouvoir un tourisme responsable et culturel et améliorer la qualité de l'accueil touristique : le projet a financé des journées de travail avec des experts dans le domaine du marketing et de la valorisation des offres touristiques
- o Proposer des produits touristiques intégrés

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales⁵⁸

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
Municipalité de La Magdeleine	LAU 2 (NUTS 5)
Région autonome Vallée d'Aoste	NUTS 2

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Municipalité de La Magdeleine (LAU 2)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	- Mobilisation des acteurs de la filière : des moments d'animation ont été réalisés avec les acteurs locaux et la population - Gestion/ amélioration de la qualité du produit : le projet se propose de valoriser les sept moulins restaurés et par conséquent d'améliorer la qualité de l'accueil touristique dans la Commune de La Magdeleine - Commercialisation du produit : une première expérimentation a été faite en 2005, des visites gratuites ont été organisées 1 fois par semaine pendant les mois de juillet et août ; pour ce qui concerne les prochaines années un plan de gestion et promotion est en phase d'étude - Capacité d'investissement : après ce premier investissement de 20% du coût total du projet, les prochaines années tous les frais seront pris en charge par la Commune - Formation : le projet a financé des journées de travail avec des experts dans le domaine du marketing et de la valorisation des offres touristiques
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour l'investissement : achat de matériel (télévision, vitrines...) - Aides pour l'animation du projet : organisation de moments d'animation - Aides pour les coûts de fonctionnement : coûts de gestion des moulins et des infrastructures - Apport d'une main-d'œuvre qualifiée : participation tout au long du projet des élus locaux
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune : les administrateurs (porteur du projet) et toute la population.

⁵⁸ Projet présenté au GAL et interview à la personne qui a écrit le projet (Tiziana Thiébat)

	Conditions à remplir par les bénéficiaires	La Commune s'est engagée soit d'un point de vue économique (20% du total du projet), soit d'un point de vue professionnel en collaborant activement avec le consultant. La Commune doit préparer périodiquement des rapports financiers et d'activité à remettre à tous ses souteneurs selon les règles du programme Leader+
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles (2004-2006) - Une planification des dépenses a été faite par intervention et par année - Les aides termineront en 2006, à partir de ce moment-là la Commune se chargera des frais
COMBIEN ?		- Somme allouée : 20.400,75 (€) - Taux de financement (%) : 20 - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Région autonome Vallée d'Aoste NUTS 2
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : investissement de 80% du coût du projet ⁵⁹
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Financement de 80 % du coût du projet
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune : les administrateurs (porteur du projet) et toute la population
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	La Commune s'est engagée soit d'un point de vue économique (20% du total du projet), soit d'un point de vue professionnel en collaborant activement avec le consultant. La Commune doit préparer périodiquement des rapports financiers et d'activité à remettre à tous ses souteneurs selon les règles du programme Leader+
	Modalités et durées de l'intervention	Aides pluriannuelles (2004-2006)
COMBIEN ?		- Somme allouée (€) : 81.603 - Taux de financement (%) : 80 - Pas de plafond de financement

⁵⁹ Normalement dans le cadre des projets LEADER+ le financement LEADER est 80% du total du projet partagé en 50% FEOGA, 35% État et 15% Région ; dans le cas spécifique de ce projet il n'y a eu que le financement de la Région puisque c'était des fond de rotation.

2. Questions Complémentaires

A. Niveau de précision dans la définition de l'intervention

Du point de vue économique l'intervention du projet est totale selon les pourcentages suivants : 20% Commune et 80% Région.

Du point de vue opérationnel la partie technique est suivie par la Commune elle-même à travers son personnel et ses consultants. Le Région a une fonction de contrôle sur le projet.

B. Cadre de l'intervention

L'aide accordée correspond à un dispositif existant en particulier il s'agit d'un financement Leader+ qui n'a pas été adapté à ce projet particulier.

C. Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Le porteur de projet (la Commune) est aussi une des collectivités territoriales qui intervient pour soutenir le projet, donc la collaboration est naturelle.

D. Intervention non financière

Au niveau de la Commune il y a eu de différentes interventions non financières : apport d'outils traditionnels pour les expositions de la part de la population, participation de la part des élus locaux aux rencontres avec la population (6 rencontres en un an).

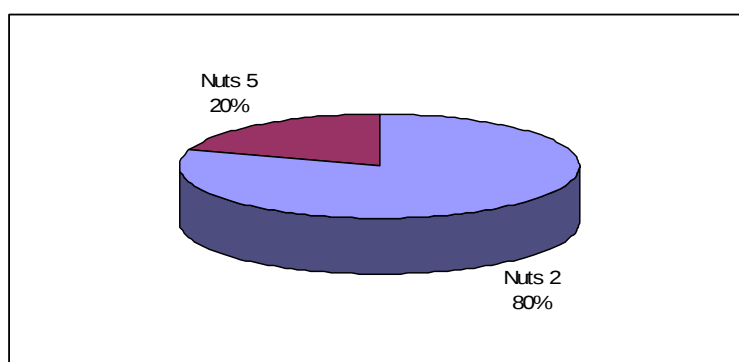
4.3 – Questions générales (cas de l'intervention de plusieurs collectivités)

La Municipalité de La Magdeleine a répondu à un appel d'offre thématique du GAL Vallée d'Aoste (Groupe d'Action Locale) ; ensuite le projet a été évalué par le GAL et le CRESVIIR (Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles) et la à suite de l'évaluation positive a été financé 20% de la Commune et 80% de la Région.

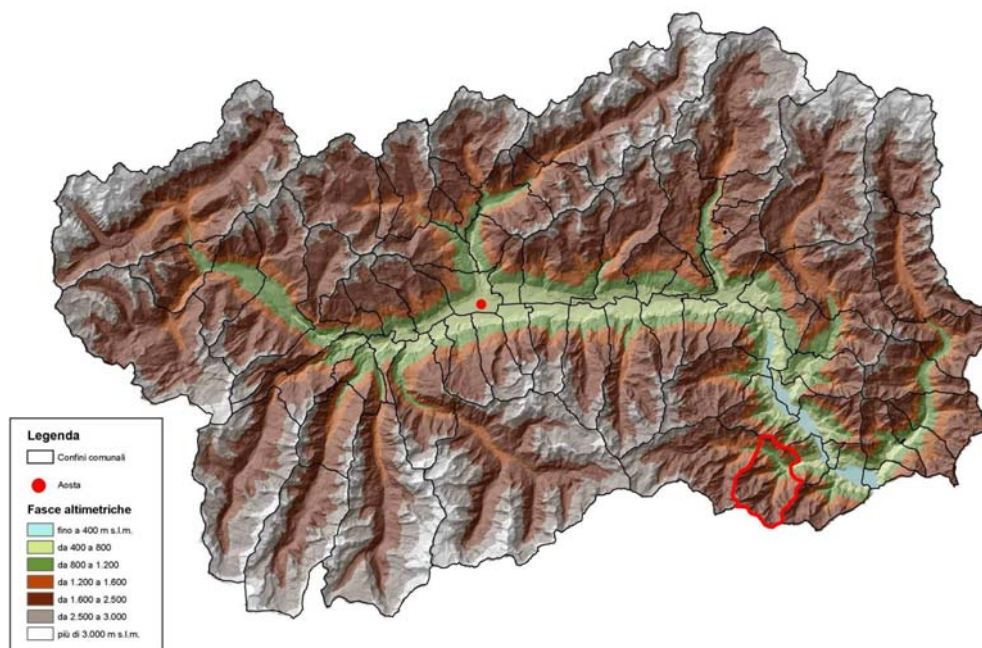
4.4 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)			81.603			20.400,75	
Part (%)			80			20	



Carte de situation



1/ Environnement géographique

- Massif montagneux : Pontboset se trouve dans la Vallée de Champorcher
- Altitude 780 m
- Surface du territoire 33,76 km²
- Le territoire étudié est entièrement situé en zone de montagne
- Climat alpin

2/ Dynamiques socio-économiques

- Population 201 habitants
- Densité 5,95 habitants / km²
- Evolution démographique (tendance générale) : négative (solde naturel -3 ; solde migratoire -1)⁶⁰
- Répartition de la population active par secteur d'activité⁶¹ :
 - agriculture 14,92% (30 préposés)
 - industrie 0,99% (2 préposés)
 - commerce 1,99% (4 préposés)
 - construction 3,48% (7 préposés)
 - tourisme 0,5% (1 préposé)
 - transport et communication 0,5% (1 préposé)
 - autres services 0,99% (2 préposés)

3/ Description de l'organisation politique et zonage

Organisation du territoire :

- NUTS 5 (LAU niveau 2)
- Pontboset appartient à la Communauté de montagne Mont Rose (LAU niveau 1)
- Zonage européen: Leader +, Objectif 2, Phasing out et Objectif 3

⁶⁰ Bilan démographique 2002

⁶¹ Pour ce qui concerne le calcul de la répartition de la population active par secteur d'activité on a utilisé les données du 8° Recensement général de l'industrie et des services 2001 de l'Istat (Tableau : Addetti alle unità locali delle imprese per settore di attività economica e Comune) et le 5° Recensement général de l'agriculture 2000 de l'Istat (Tableau : Persone per categoria di manodopera agricola, Comune e zona altimetrica).

2 – Fiche de description du produit - La gorge de Ratus

Présentation des produits touristiques⁶² :

- ✕ Type de patrimoine mis en valeur : naturel
- ✕ Description rapide de ce patrimoine : la Vallée de Champorcher est sillonnée par le torrent Ayasse qui a creusé des gorges et des gouffres en créant un paysage unique et un environnement très suggestif
- ✕ Description du produit touristique mettant en valeur ce patrimoine : parcours touristique et sportif pour rejoindre la gorge de Ratus ; produit non marchand
- ✕ Réseau : 2 personnes pour l'aménagement et 4 guides de la nature
- ✕ Nombre de visiteurs par an (2005) : 300 visiteurs
- ✕ Contexte touristique du territoire : la Commune de Pontboset est située dans la Vallée de Champorcher, dans cette zone de nombreuses activités sont possibles. Les activités sportives plus répandues sont le ski alpin (Champorcher) et le kayak (championnat italien à Pontboset) ; même les randonnées sont à l'ordre du jour grâce à la présence dans la Vallée du Parc Naturel du Mont Avic et de nombreux refuges. Pas loin de Pontboset on peut même visiter le Ford de Bard, ancien châteaux transformé au cours des années en fortification militaire récemment restructuré et destiné à de nombreuses activités touristiques (restaurant, hôtel) et culturelles (musé).

⁶² Interview au référent de la Commune de Pontboset Luca Pitet

3 – Fiche de description du projet «AES (Aggregazione e sviluppo) - Intervention 3 : Les enfers de la basse vallée: valorisation des gorges de Guillemore, Ratus, Goillidou Portset, taglio dell'Ayasse»⁶³

Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet et l'environnement du projet

- ✘ **Initiative** / facteur déclenchant à l'origine du projet : opportunité de financement du Leader +, PIT (Projet Intégré Territorial)
- ✘ **Description de la structure porteuse** du projet :
 - o Nom de la structure : Communauté de Montagne Mont Rose
 - o Qui sont les porteurs de projet : les techniciens et les fonctionnaires de la Communauté de Montagne Mont Rose
 - o Statut de la structure : c'est une collectivité locale, non commerciale
 - o Date de création : 1971
 - o Objet: La Communauté de montagne se propose de valoriser son ressort du point de vue humain, social, culturel et économique par une politique générale de rééquilibrage et de développement des ressources actuelles et potentielles de celui-ci et poursuit notamment les objectifs ci-après : le soutien des initiatives économiques et de production visant à promouvoir et à valoriser l'ensemble des ressources de son territoire, dans le cadre d'une planification ciblée de ses buts et de ses actions ; l'élimination des déséquilibres économiques et sociaux et l'amélioration de la qualité de la vie sur son territoire⁶⁴
 - o Budget général de la structure : 3.500.000 €
- ✘ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**
 - o Difficulté d'accès liée aux pentes raides et nécessité d'aménager les sentiers avec des œuvres de mise en sécuritéCertaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ? Oui
- ✘ **Atouts rencontrés liés au contexte**
 - o Patrimoine naturel uniqueCertains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ? Oui

Contenu du projet :

✘ **Objectifs généraux :**

Valoriser, à fin touristique, les gorges des torrents de la Vallée de Champorcher et, en particulier, la gorge de Ratus, dans la Commune de Pontboset.
Réaliser un parcours sportif et touristique pour mettre en valeur le patrimoine naturel, géologique et environnemental des gorges

Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet? Oui :

- Valorisation du patrimoine environnemental local
- Individuation d'un circuit thématique interterritorial (Pontboset, Hône, Fontainemore, Chamois)

✘ **Pour les produits touristiques**, moyens mis en œuvre en matière de

- o Mise en place d'outils de valorisation du patrimoine naturel en réalisant des parcours thématiques de visite aux gorges : réalisation d'un parcours aménagé pour rejoindre la gorge de Ratus et réalisation des œuvres nécessaires à mettre en sécurité les sentiers et les accès aux gorges
- o Communiquer, promouvoir: réalisation de panneaux didactiques et d'information générale et publication d'une brochure sur les parcours des gorges

⁶³ Projet présenté au GAL et interview au référent de la Commune de Pontboset Luca Pitet

⁶⁴ Statut de la Communauté de Montagne Mont Rose

4 – Description de l'intervention des collectivités territoriales ⁶⁵

4.1 - Quelles sont les collectivités territoriales qui interviennent pour soutenir le projet ?

Nom de la collectivité	Niveau NUTS
EU	
État italien	NUTS 1
Région autonome Vallée d'Aoste	NUTS 2
Communauté de Montagne	NUTS 4 (LAU niveau 1)
Communauté de Pontboset	NUTS 5 (LAU niveau 2)

4.2 - Description de l'intervention de chaque collectivité territoriale ⁶⁶

→ Tableaux de description des politiques des collectivités territoriales

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	EU
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : investissement de 40 % du coût du projet (50% du 80% couvert par le LEADER)
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Financement du 40 % du coût du projet
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune de Pontboset
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Engagements des bénéficiaires : la Commune s'est engagée d'un point de vue économique (20% du montant que les Communes concernées par le projet doivent investir) et pour ce qui concerne l'aménagement et le nettoyage du parcours
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles : 2003 - 2005 - Une planification des dépenses a été faite par intervention et par année - Les aides sont-elles dégressives dans le temps ? Non
COMBIEN ?		- Somme allouée pour l'intervention du PIT : 194.148,61 € - Taux de financement : 50% de 80% couvert par le LEADER - Pas de plafond de financement

⁶⁵ GAL "Vallée d'Aoste Leader"

⁶⁶ Pour ce qui concerne les aspects financiers (€), on a considéré les chiffres du PIT entier puisque ce sont les uniques données sûres, ensuite on a spécifié l'argent prévu pour les interventions de la Gorge de Ratus (15696,09 €)

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	État italien (NUTS 1)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : investissement de 28 % du coût du projet (35% du 80% couvert par le LEADER)
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Financement de 28 % du coût du projet
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune de Pontboset
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Engagements des bénéficiaires : la Commune s'est engagée d'un point de vue économique (20% du montant que les Communes concernées dans le projet doivent investir) et pour ce qui concerne l'aménagement et le nettoyage du parcours
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles : 2003 - 2005 - Une planification des dépenses a été faite par intervention et par année - Les aides sont-elles dégressives dans le temps ? Non
COMBIEN ?		- Somme allouée pour l'intervention du PIT : 135.904,03 € - Taux de financement : 35% de 80% couvert par le LEADER - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Région autonome Vallée d'Aoste (NUTS 2)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Capacité d'investissement : investissement de 12 % du coût du projet (15% du 80% couvert par le LEADER)
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Financement de 12 % du coût du projet
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune de Pontboset
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Engagements des bénéficiaires : la Commune s'est engagée d'un point de vue économique (20% du montant que les Communes concernées dans le projet doivent investir) et pour ce qui concerne l'aménagement et le nettoyage du parcours
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles : 2003 - 2005 - Une planification des dépenses a été faite par intervention et par année - Les aides sont-elles dégressives dans le temps ? Non
COMBIEN ?		- Somme allouée pour l'intervention du PIT : 58.244,58 € - Taux de financement : 15% de 80% couvert par le LEADER - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Communauté de Montagne Mont Rose (NUTS 4 – LAU niveau 1)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Commercialisation du produit à travers la réalisation d'une brochure, des panneaux d'information et de signaux de route
COMMENT ?	Nature de l'intervention	- Aides pour la mise en place des panneaux, la réalisation du parcours touristique et la mise en sécurité du parcours - Apport d'une main-d'œuvre qualifiée pour l'étude et la réalisation des panneaux
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune de Pontboset
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	Engagements des bénéficiaires : la Commune s'est engagée d'un point de vue économique (20% du montant que les Communes concernées dans le projet doivent investir) et pour ce qui concerne l'aménagement et le nettoyage du parcours
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles : 2003 - 2005 - Une planification des dépenses a été faite par intervention et par année - Les aides sont-elles dégressives dans le temps ? Non
COMBIEN ?		- Somme allouée pour l'intervention : 0 € - Taux de financement : 0% - Pas de plafond de financement

4 questions	8 sous questions	Réponse
QUI ?	Nom de la collectivité territoriale	Municipalité de Pontboset (NUTS 5 - LAU niveau 2)
POUR QUOI ?	Quelles sont les actions concrètes qui sont supportées ?	Gestion du parcours portant à la gorge de Ratus
COMMENT ?	Nature de l'intervention	Aides pour les coûts de fonctionnement : aménagement et nettoyage du parcours
	Bénéficiaires directs de l'intervention	La Commune de Pontboset
	Conditions à remplir par les bénéficiaires	La Commune s'est engagée d'un point de vue économique (20% du montant que les Communes concernés dans le projet doivent investir) et pour ce qui concerne l'aménagement et le nettoyage du parcours
	Modalités et durées de l'intervention	- Aides pluriannuelles (2003-2005) - Les aides sont-elles dégressives dans le temps ? Non
COMBIEN ?		- Somme allouée pour l'intervention du PIT : 9.707,431 € - Taux de financement: 10% de 20% de contribution de chacune des Communes concernées - Pas de plafond de financement

2. Questions Complémentaires

A. Niveau de précision dans la définition de l'intervention

Du point de vue économique l'intervention du projet est totale selon les pourcentages suivants : 20% Commune et 80% LEADER (50% FEOGA, 35% État italien, 15% Région autonome Vallée d'Aoste).

Du point de vue opérationnel la partie technique a été déléguée à la Communauté de Montagne tandis que la Région, l'État et l'EU n'ont contribué qu'économiquement. La Commune a soit contribué économiquement (20%) soit dans la gestion du parcours.

B. Cadre de l'intervention

L'aide accordée correspond à un dispositif existant par ailleurs : il s'agit d'un dispositif de politique européenne (Leader +) et il n'a pas été modifiée pour s'adapter à ce projet particulier.

C. Partenariat entre les collectivités et les porteurs de projet

Le porteur de projet (la Communauté de Montagne) est aussi une des collectivités territoriales qui intervient pour soutenir le projet, donc la collaboration est naturelle.

D. Intervention non financière

La Commune a apporté des informations et des conseils pour mieux valoriser le patrimoine naturel de son territoire.

4.3 – Questions générales (cas de l'intervention de plusieurs collectivités)

Les différentes collectivités sont intervenues sur les mêmes objets du projet.

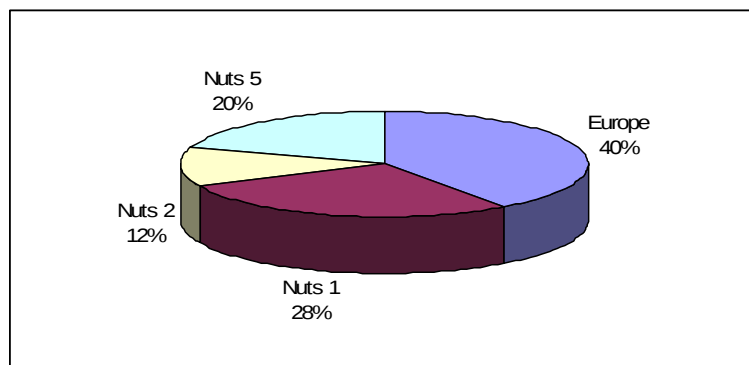
La Communauté de Montagne Mont Rose a décidé en premier de soutenir le projet AES et les autres collectivités (les Communes qui appartiennent à la Communauté de Montagne) sont venues en complément.

4.4 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

Période 2003-2005	Collectivités territoriales						Auto-financement
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	
Montants (€)	194.148,61	135.904,03	58.244,58			97.074,31	
Part (%)	40	28	12			20	

Les données du bilan financier se réfèrent à l'entier PIT, tandis que l'argent pour les interventions sur la Gorge du Ratus de Pontboset (projet étudié) est 15.696,09.



5 – Analyse de l'intervention des collectivités territoriales dans le projet

5.1 – Efficacité de l'intervention des collectivités territoriales

✘ Les objectifs du projet prévus ont-ils été atteints ?

Tous les objectifs ont été atteints.

- Evolution de l'activité : le nombre de visiteurs a augmenté

- Développement économique du territoire : il y a eu une retombée générale en terme de tourisme en particulier pour ce qui concerne la présence de touristes dans les restaurants et les bars

✘ Environnement du projet :

- Y a-t-il eu des facteurs liés à l'environnement qui ont empêché la réalisation des objectifs ? Non

- Y a-t-il d'autres politiques ou réglementations (politiques nationales...) qui ont un effet défavorable pour la réalisation des objectifs ? Non

Efficacité : bonne

5.2 Pertinence des modalités d'intervention des collectivités territoriales.

- La nature de l'aide (pour l'investissement) était-elle adaptée ? Oui
- Les modalités et la durée choisies (pluriannuelles) étaient-elles adaptées ? Oui
- Les moyens financiers accordés (taux de financement) étaient-ils suffisants et pertinents ? Oui
- La coordination entre les interventions des différentes collectivités territoriales était-elle bonne et suffisante ; les interventions étaient-elles cohérentes entre elles ? Oui
- L'intervention des collectivités territoriales correspondait-elle aux besoins des porteurs de projet ? Oui
- Correspondait-elle à la phase de vie du projet (démarrage, rythme de croisière...) ? Oui
- Que se serait-il passé sans l'intervention des collectivités territoriales ? Pas de projet du tout
- L'aide des collectivités territoriales était-elle trop contraignante pour les porteurs de projet ? Non
- L'intervention des collectivités territoriales est-elle considérée comme simple ou trop compliquée ? Ni l'une ni l'autre

Pertinence des interventions : bonne

5.3 – Le suivi

✘ Type de suivi : administratif et comptable

✘ Fréquence des rencontres : avec les porteurs de projets, déplacement sur le terrain... : chaque semaine pendant tout le long du projet

✘ Qualité des relations et de la collaboration entre les autorités locales et les porteurs de projet

Du point de vue des collectivités territoriales, y a-t-il un bon climat de collaboration avec les porteurs de projet (élaboration du projet en commun, bonnes relations..) ? Oui

Du point de vue des porteurs de projet : sont-ils satisfaits de leur relation avec chacune des autorités territoriales avec laquelle ils ont eu à collaborer (depuis le niveau local, national ou même européen lorsque c'est opportun). Oui

Le suivi est : bon

5.4 – Efficience de l'intervention des collectivités territoriales

Des indicateurs pour évaluer l'efficience des interventions n'ont pas été individués.